

Centre Communal
d'Action Sociale
CCAS



Analyse des Besoins Sociaux 2021

Avant-propos

Une Analyse des Besoins Sociaux consiste en la réalisation d'un diagnostic sociodémographique d'un territoire à partir de l'étude de données quantitatives et qualitatives. Obligatoire depuis le décret du 6 mai 1995 et renforcée par celui du 21 juin 2016 une ABS doit être réalisée tous les six ans à la suite des élections municipales. Elle vise à fournir un portrait social global du territoire, de ses caractéristiques et de ses évolutions.

L'intégration des différents partenaires agissant sur le territoire à la réalisation de l'ABS permet d'aboutir à un diagnostic partagé des réalités sociales et des enjeux y étant associés. Poser un tel diagnostic doit permettre de mieux faire correspondre la politique sociale d'un territoire aux besoins constatés et d'harmoniser l'action de l'ensemble des acteurs.

Une première ABS à Mûrs-Erigné

Cette Analyse des Besoins Sociaux est la première réalisée à Mûrs-Erigné, de ce fait elle revêt un caractère particulier car elle doit permettre de dresser des constats généraux sur de nombreuses thématiques. Par la suite en fonction des observations réalisées certains enjeux de ces thématiques pourront être approfondis que ce soit par des analyses complémentaires durant la mandature ou lors de l'ABS suivant.

Tout au long de cette ABS les partenaires locaux ont pu être sollicités et rencontrés pour échanger sur la situation de la commune et pour obtenir auprès d'eux les données qualitatives et quantitatives nécessaires à la réalisation de l'ABS (liste des rencontres en annexe 1). Par ailleurs, la récolte de données statistiques générales sur les bases de données telles que l'INSEE ou la Base Permanente des Equipements a été confié au cabinet Ithea conseil.

Table des matières

Avant-propos.....	2
Thématiques	
Aînés :.....	4
Enfance :.....	10
Jeunesse :.....	14
Familles :.....	18
Santé :.....	22
Logement :.....	26
Précarité :.....	30
Focus sur la mobilité.....	35
Notes conclusives.....	36
Fiches synthétiques.....	37
Liste des acronymes :.....	43
Annexes :.....	44

Présentation de la thématique

Terme relatif au vieillissement communément utilisé pour désigner les personnes âgées. La notion n'est pas pour autant si simple à définir tant les situations et les parcours de vie diffèrent. Cet âge de la vie est notamment caractérisé par la retraite, la vie après le travail. Pour autant tous les aînés n'entrent et n'évoluent pas dans cet « âge » de la même façon et dans les mêmes conditions. Difficile par exemple de définir à partir de quel âge on peut être considéré ou se considérer comme aîné.

Enjeux généraux associés

A l'échelle de la société :

Développement d'espaces et de services dont l'utilisation est possible grâce au temps libéré.

Autonomie : La question de la solidarité s'impose pour soutenir et accompagner les aînés dans cette période de vie.

A l'échelle de l'individu :

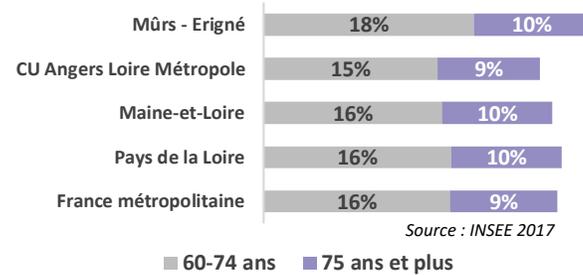
La retraite offre du temps et appelle donc à occuper ce temps.

A mesure que le temps passe la question de la perte progressive d'autonomie se pose. Cette question se traduit dans tous les domaines.

Aînés

Éléments statistiques

Les 60 ans et + au sein de la population



Les 60 ans et plus
représentaient 28%
de la population
communale en
2017.

Évolution des 75 ans et + au sein de la population

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
Mûrs - Erigné	434	482	555	+28%
CU Angers Loire Métropole	22 022	24 837	26 641	+21%
Maine-et-Loire	66 258	73 911	78 515	+18%
Pays de la Loire	304 783	344 033	364 716	+20%
France métropolitaine	5 260 196	5 806 165	6 085 451	+16%

Source : INSEE 2007 - 2017

L'isolement des personnes âgées

	80 ans et + seuls (nb)	80 ans et + seuls (%)	Evol. 2007- 17
Mûrs - Erigné	110	31%	+57%
CU Angers Loire Métropole	7 619	43%	+44%
Maine-et-Loire	20 696	40%	+37%
Pays de la Loire	95 365	40%	+35%
France métropolitaine	1 666 971	42%	+29%

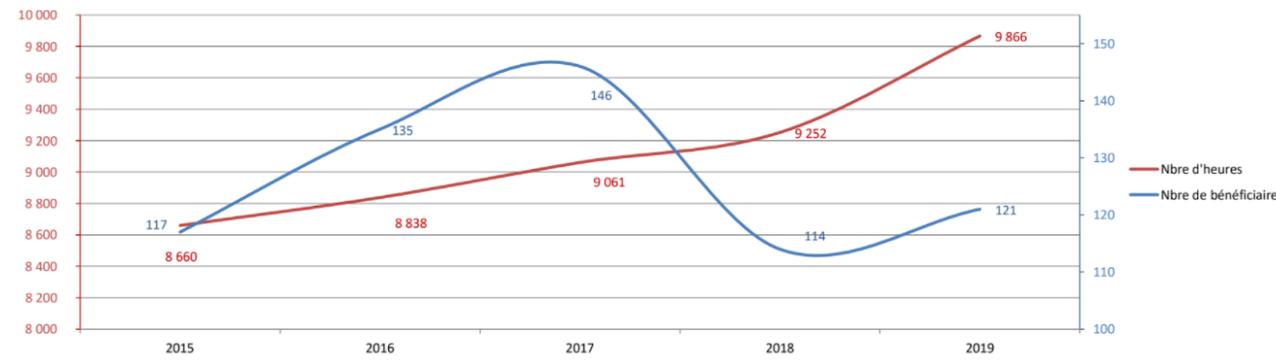
Source : INSEE 2007 - 2017

Activité 2020 du CLIC de Loir à Loire sur Mûrs-Erigné

Type d'aide	Nombre de personnes aidées
Demande d'information et d'orientation	40
Demande d'évaluation sans prise en charge	25
Demande de prise en charge	14
Total	79

Source : CLIC de Loir à Loire, 2021

Activité de l'ADMR Les Coteaux du Louet sur Mûrs-Erigné



Source : ADMR Les Coteaux du Louet, 2020

Après une baisse
significative du nombre
de bénéficiaires ce
chiffre est reparti à la
hausse en 2018. Dans
le même temps le
nombre d'heures de
travail n'a cessé
d'augmenter.

Résultats de l'enquête aux aînés

1/2

L'enquête destinée aux aînés de la commune entre le 1^{er} mai et le 1^{er} juin 2021 a reçu 377 réponses sur les 970 personnes de 70 ans et plus à qui elle était adressée. Les questions et résultats détaillés sont disponibles en annexes 2 et 3 de ce document.

Cela permet de dégager des résultats, cependant une prudence est nécessaire dans leur traitement. En effet, parmi les non-répondants il est possible que certaines populations fragiles soient fortement représentées, notamment parmi les personnes les plus isolées.

Bien que significatifs, les résultats exposés ci-dessous ne représentent donc pas forcément l'entière réalité de la situation mais des tendances observables chez les 39% d'aînés ayant répondu à l'enquête.

Tendance 1

Une majeure partie des aînés sont domiciliés dans une maison dont ils sont propriétaires. Avec le vieillissement cela peut générer des difficultés notamment liées à l'entretien du logement. L'augmentation du nombre d'aînés sur la commune peut donc amener à une augmentation des besoins en matière d'aide à domicile. Les tensions relatives à ce secteur peuvent rendre difficile la satisfaction de ces besoins.

Tendance 2

De manière générale les érimûrois de plus de 70 ans considèrent leur état de santé relativement satisfaisant. Cela s'accompagne d'une couverture médicale qu'ils jugent adéquate sur le territoire. Dans ce domaine également une forte tension s'exerce sur les professionnels ce qui peut compliquer la fourniture d'un accompagnement adapté pour les érimûrois.

Tendance 3

Les moyens de transport les plus privilégiés sont la marche et la voiture avec une préférence pour cette dernière du fait de la couverture inégale en commerces sur la commune. La perte de mobilité parfois induite par le vieillissement peut fortement compliquer les déplacements des aînés.

Résultats de l'enquête aux aînés

2/2

Tendance 4

Les aînés de la commune sont bien équipés au niveau informatique et déclarent savoir utiliser leur matériel, que ce soit pour communiquer avec leurs proches, faire des démarches administratives ou encore rechercher des informations. Les professionnels agissant sur le territoire constatent cependant la réalité de la fracture numérique avec une partie importante des aînés qui ne savent pas utiliser en profondeur les outils numériques.

Tendance 5.

La plupart des aînés se sentent rarement ou jamais isolés. On peut constater qu'une grande partie des personnes âgées de la commune ont des proches qu'ils peuvent contacter vivant à proximité, souvent dans un rayon de 20km.

Une majorité des aînés ont également des relations de voisinages et amicales récurrentes. Un tiers des répondants font également partie d'associations sportives ou culturelles mais ce chiffre diminue fortement avec l'augmentation de l'âge.

Tendance 6.

Les dispositifs de conseil et d'accompagnement (CCAS, MDS, CLIC...) sont relativement peu connus des érimûrois pour le moment.

S'il peut sembler nécessaire d'augmenter la visibilité des dispositifs adressés aux aînés cela peut également se heurter à un autre problème qui est celui de la saturation de certains de ces services. Dans ce contexte il peut parfois être compliqué de répondre aux attentes des aînés.

Suggestions : La dernière question de l'enquête proposait aux aînés d'énoncer des suggestions concernant l'utilisation du futur espace intergénérationnel Bellevue. Les recommandations revenant le plus fréquemment étaient l'organisation d'ateliers de travaux pratiques, la mise en place d'événements intergénérationnels, de rencontres culturelles ou encore la tenue d'activités de loisir, type jeux de sociétés ou jeux de cartes. (résultats détaillés en annexe 3, question 25)

Aînés

Éléments de constat

Mûrs-Erigné connaît une augmentation du nombre d'aînés habitant sur la commune. Cette hausse numérique s'accompagne également d'une tendance à vivre plus longtemps et en meilleure santé.

Cette augmentation du nombre d'aînés peut entraîner des évolutions dans les attentes et besoins de la population en termes d'accompagnement, d'aménagement ou encore d'animation.

Entre 2007 et 2017 la part des personnes de plus 80 ans vivant seules a augmenté de 57%. Cette population est plus sujette à l'isolement et a davantage recours à des services d'aide à domicile.

Les habitants âgés de Mûrs-Erigné semblent moins touchés que la moyenne des français par des revenus modestes. Cependant 13% d'entre eux (exonérés de la CSG) pourraient plus facilement se retrouver en difficulté financière. Ces chiffres bas ne doivent pas « gommer » l'existence de ces populations dans les projets et politiques développés par la municipalité.

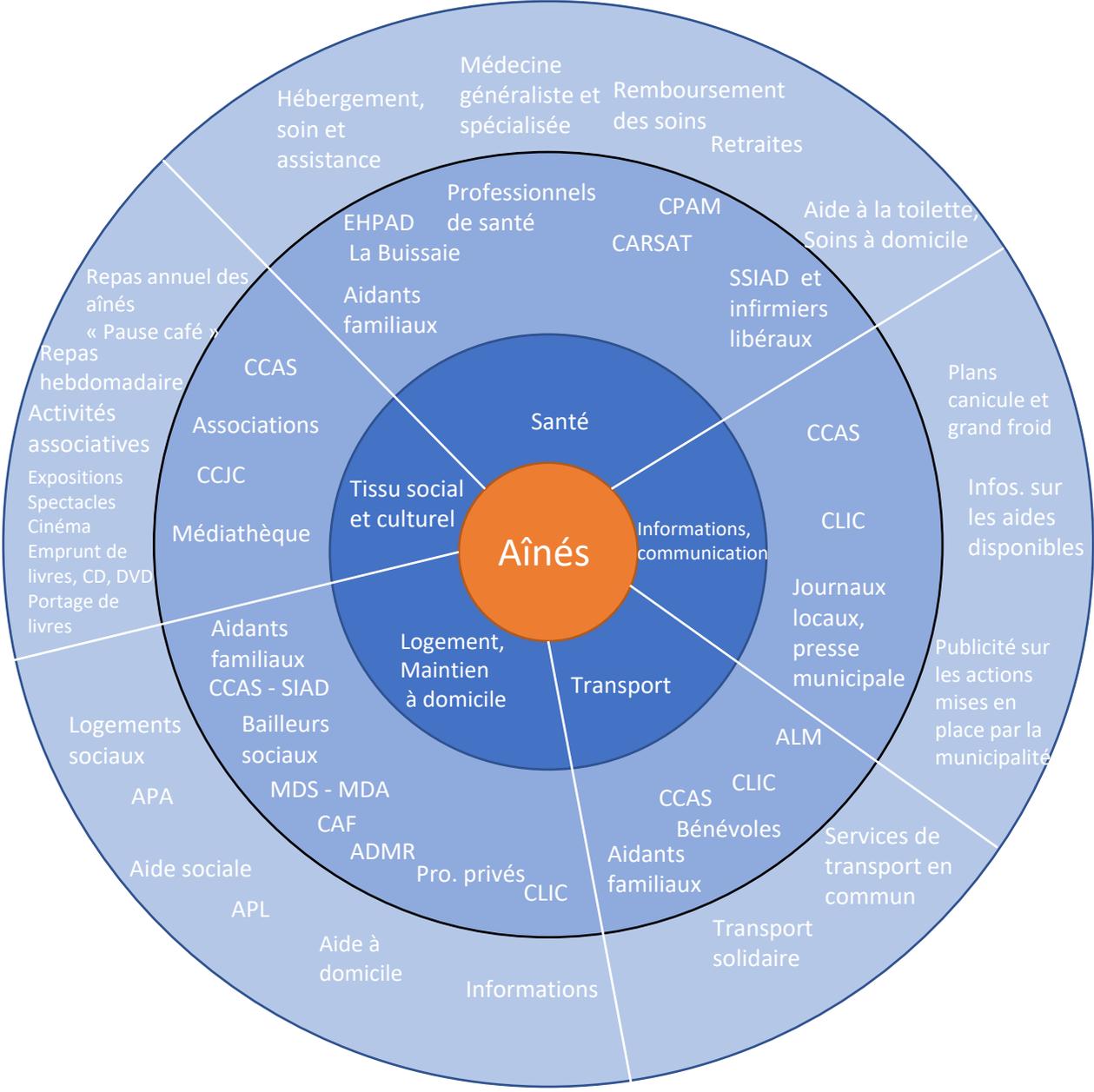
La tension exercée sur les professionnels intervenant auprès des aînés est très importante, combinée avec la crise sanitaire cela a conduit à un rôle accru des aidants familiaux. Cependant ceux-ci aussi connaissent des situations d'épuisement physique et moral et peuvent avoir besoin d'assistance.

Pistes de réflexion

Les aidants familiaux sont un élément essentiel du maintien à domicile des personnes âgées, cependant il faut également pouvoir les soutenir et les aider pour limiter la fatigue physique et mentale entraînée par l'aide qu'ils procurent à leur proche. Développer des actions avec les partenaires de la commune peut s'avérer essentiel afin de traiter cette question.

Avant la crise sanitaire le CCAS mettait régulièrement en place des activités pour les aînés. Quand celles-ci pourront reprendre il serait intéressant de pouvoir élargir le public afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui reviennent et ainsi mieux connaître les aînés de la commune. Par ces activités il serait également possible d'améliorer la communication sur les dispositifs à destination des anciens ainsi que sur les autres activités disponibles sur la commune.

Schéma de l'offre sociale adressée aux aînés de Mûrs-Erigné.



- Légende :**
- Champs d'intervention
 - Acteurs
 - Outils disponibles

Enfance

Présentation de la thématique

L'enfance regroupe les premières années de la vie d'une personne et est caractérisée par les nombreux apprentissages qu'elle apporte. Ce sont les premières expériences de la vie et le début du parcours scolaire qui vont poser les bases du développement de l'enfant et lui permettre de l'amener petit à petit à construire et à affirmer sa personnalité.

Cet âge est également marqué par une forte dépendance aux parents qui éduquent, nourrissent ou encore logent leurs enfants pendant un certain nombre d'années jusqu'à ce que ceux-ci puissent s'émanciper après être sortis de l'enfance.

Enjeux généraux associés

Apprentissages :

L'enfance est faite d'apprentissages de toutes natures. Une partie de ceux-ci s'effectuant dans les écoles il est essentiel de pouvoir y accueillir tous les enfants pour leur donner un accès égal à la connaissance et leur permettre de quitter cet âge avec une préparation similaire pour la suite de leur parcours.

Dépendance aux parents :

La dépendance des enfants impose des enjeux particuliers pour les parents. En fonction de leurs activités professionnelles notamment, ceux-ci ne peuvent pas toujours s'occuper de leurs enfants. Des places de garde dans des crèches ou chez des assistants maternels sont donc essentielles pour que les ménages puissent conjuguer vie familiale et vie professionnelle.

Enfance

Éléments statistiques

Évolution des 3-17 ans

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
3-5 ans	238	239	244	+3%
6-10 ans	316	300	354	+12%
11-14 ans	300	260	262	-13%
15-17 ans	257	223	221	-14%

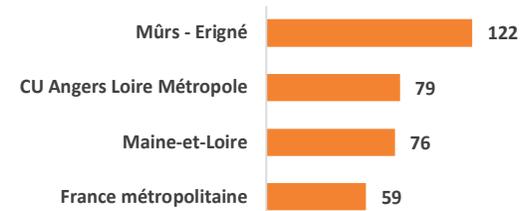
Source : INSEE 2007 - 2017

Effectifs scolaires 2020/2021 de Mûrs-Érigné

Ecole	Effectif total
Ecole élémentaire Marie Curie	152
Groupe scolaire Bellevue, élémentaire	125
Ecole privée Saint Pierre, élémentaire	97
Ecole maternelle Charles Perrault	66
Ecole Bellevue, maternelle	73
Ecole privée Saint Pierre, maternelle	61

Source : Pôle scolaire et jeunesse, mairie de Mûrs-Érigné, 2021.

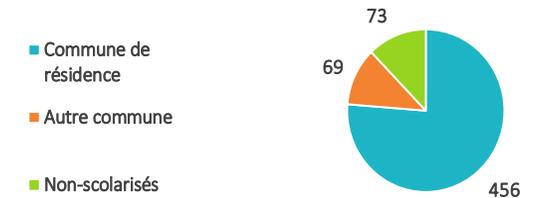
Nombre total de places d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans



Source CAF 2018

A Mûrs-Érigné en 2018 pour 100 enfants de moins de 3 ans il y avait 122 place d'accueil disponibles.

Lieu de scolarisation des 2-10 ans



Source : INSEE - 2017

456 enfants de Mûrs-Érigné de 2 à 10 ans sont scolarisés dans la commune.

Effectifs périscolaires mars 2021 de Mûrs-Érigné

Ecole	Effectif total
Ecole élémentaire Marie Curie	101
Ecole élémentaire Bellevue	87
Ecole Charles Perrault	59
Ecole maternelle Bellevue	52

Source : Pôle scolaire et jeunesse, mairie de Mûrs-Érigné, 2021.

Éléments de constat

Mûrs-Erigné connaît une augmentation significative et durable du nombre d'enfants de 0 à 10 ans. Cela s'accompagne de nouvelles problématiques liées au nombre de places nécessaires pour les accueillir dans les écoles, dans les crèches et auprès des assistants maternels.

Pour les enfants de moins de 3 ans il y avait encore en 2017 un nombre de places d'accueil suffisant, désormais la situation s'est inversée et il peut être compliqué pour une famille d'en trouver une. Dans le même temps, une partie des assistants maternels du territoire approchent de la retraite, sans renouvellement, le nombre de places d'accueil pourrait donc chuter dans les années à venir.

L'attractivité de Mûrs-Erigné pour certaines familles suscite également l'intérêt de porteurs de projet qui se manifestent auprès de la mairie pour ouvrir des structures d'accueil pour les enfants en bas âge.

L'augmentation du nombre d'enfants a également un impact sur les écoles de Mûrs-Erigné, toutes ont prévu des ouvertures de classe dans les années à venir, aussi bien dans le privé que dans le public. Dès la rentrée 2021-2022 l'école maternelle Bellevue prévoit l'ouverture d'une nouvelle classe. Des espaces de jeu à destination des enfants sont également mis en place dans Mûrs-Erigné.

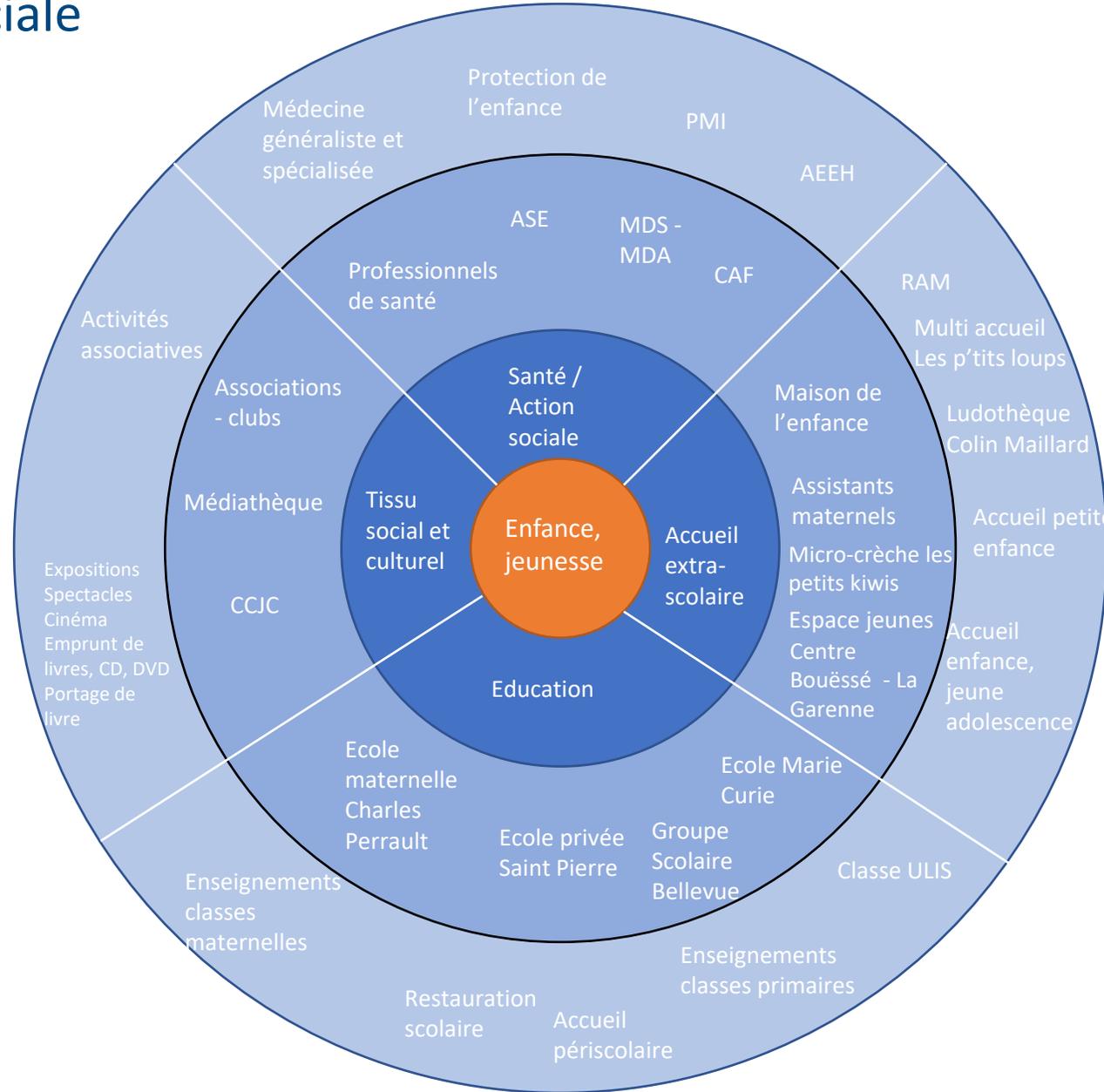
Pistes de réflexion

Les facilités d'accueil pour les enfants peuvent être un élément déterminant dans l'installation de nouvelles familles sur un territoire. Afin de rester attractive pour ces populations, continuer à développer le nombre de places d'accueil scolaire, périscolaire et de bas âge pourrait être essentiel.

La structure des ménages de Mûrs-Erigné évolue avec une forte augmentation du nombre de ménages monoparentaux. Cela s'accompagne d'enjeux particuliers notamment en termes d'accueil qui peut se révéler plus fréquent et plus long que pour les ménages vivant en couple.

Continuer à nouer des relations étroites avec les organismes d'accueil de la commune peut fluidifier les échanges et les possibilités d'accueil sur Mûrs-Erigné. La réalisation du Projet Educatif Territorial (PEDT) peut permettre une mise en cohérence de l'offre.

Schéma de l'offre sociale adressée aux enfants de Mûrs-Erigné.



Légende :

-  Champs d'intervention
-  Acteurs
-  Outils disponibles

Jeunesse

Présentation de la thématique

La jeunesse est la période de vie d'un individu située entre l'adolescence et l'âge adulte. De manière générale cela englobe les personnes entre 15 et 24 ans cependant il n'y a pas de définition officielle imposant cette tranche d'âge, en fonction des situations elle peut s'étendre au-delà.

La jeunesse est un âge de changements regroupant de multiples profils, du jeune lycéen à celui effectuant des études supérieures, en passant par le jeune travailleur inséré dans la vie active ou en recherche d'emploi. C'est également à cet âge que s'effectue un parcours progressif vers l'autonomie par rapport au foyer familial.

Enjeux généraux associés

Orientation et insertion professionnelle :

L'insertion sur le marché du travail est une étape essentielle de l'émancipation des jeunes. En fonction des orientations données à leurs études les jeunes sont amenés à entrer sur le marché du travail à des âges différents et avec des qualifications différentes.

Cette période de transition revêt un caractère précaire car elle est faite de mouvements, parfois d'incertitudes et de fragilités. En fonction des parcours, cette insertion peut se faire de manière progressive ou faire l'objet d'un accompagnement particulier pour le jeune.

Recherche d'autonomie :

La jeunesse est un âge où la volonté d'autonomisation, d'émancipation par rapport au foyer familial se fait plus forte aboutissant souvent au départ du jeune. La décohabitation et l'installation dans un nouveau lieu d'habitation favorisent l'apprentissage de l'autonomie et sont des étapes de cette phase de la jeunesse.

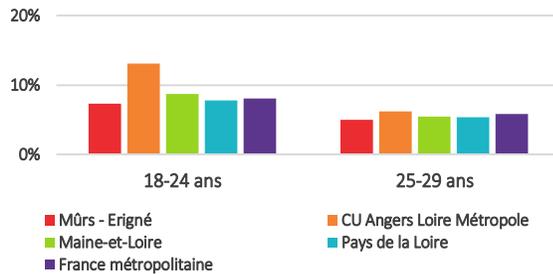
Éléments statistiques

Évolution des 18-29 ans

	2007	2012	2017	Evol. 2007 - 17
18 – 24 ans	516	450	401	-22%
25 – 29 ans	262	298	274	+5%

Source : INSEE 2007 - 2017

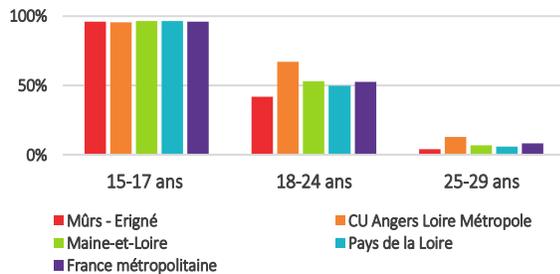
Part des 18-29 ans au sein de la population



Source : INSEE 2017

Les 18-24 ans représentent 7% de la population municipale.

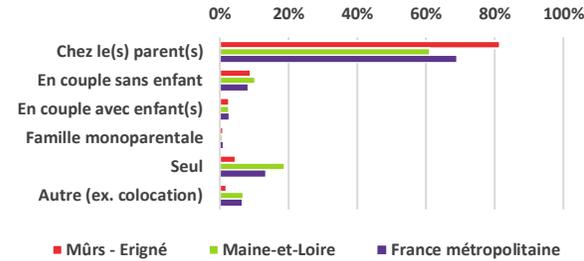
Scolarisation des 15-29 ans



Source : INSEE 2017

Moins de 50% des jeunes de 18 à 24 ans de la commune sont scolarisés.

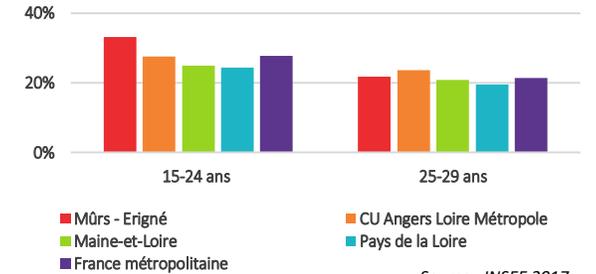
Mode de cohabitation des 15-24 ans



Source : INSEE 2017

81% des 15 -24 ans de Mûrs-Érigné vivent chez leurs parents.

Les chômeurs de 15-29 ans



Source : INSEE 2017

33% des jeunes de 15 à 24 ans sont au chômage.

Jeunes suivis par l'antenne de Mûrs-Érigné de la Mission Locale Angevine en 2019

2019	Accompagnés (67)	Jeunes vus dans les 5 derniers mois (36)	Jeunes en contact avec la MLA (89)	1 ^{er} accueil (42)
Mûrs-Érigné	54	29	67	35
Sainte-Gemme-sur-Loire	9	5	15	5
Soulaines-sur-Aubance	4	2	6	2

Source : MLA Bilan d'activité 2019, 2020

Éléments de constat

Une partie des jeunes de Mûrs-Erigné sont amenés à quitter la commune pour poursuivre des études supérieures ou commencer à travailler. Ainsi entre 2007 et 2017 un net déficit du nombre de personnes entre 18 et 29 ans peut être observé.

Les jeunes demeurant sur la commune semblent être plus prompts à entrer dans la vie active qu'à poursuivre de longues études, cependant ils connaissent également un taux de chômage important.

Il peut être difficile de « voir » les jeunes de Mûrs-Erigné, ils se manifestent moins en mairie que les aînés par exemple et n'ont que peu de lieux de réunion évidents où il est possible de les rencontrer.

Certains services et aides sont disponibles auprès du CCAS et des partenaires de la commune comme la MLA ou encore l'AFPA, toutefois ils sont peu utilisés et peu connus des jeunes de Mûrs-Erigné.

Pistes de réflexion

L'insertion professionnelle des jeunes est une question d'envergure non limitée à Mûrs-Erigné. Certains partenaires comme la MLA œuvrent déjà en ce sens dans le territoire et d'autres comme l'AFPA se tiennent à la disposition des jeunes de la commune.

Le manque de connaissance sur les aides disponibles peut être dommageable pour ces jeunes. Un développement de la communication sur ces dispositifs pourrait être bénéfique, notamment en passant par d'autres acteurs au contact des jeunes comme les associations sportives.

Cela peut aussi passer par de la communication auprès des écoles, ainsi que des parents d'élèves et de leurs associations. Ces informations pourraient ainsi leur être utiles et partagées au sein de réseaux d'interconnaissance.

Familles

Présentation de la thématique

Au sens large une famille regroupe des personnes partageant un lien de parentalité ou d'alliance. Dans un sens plus strict et plus utilisé au niveau statistique la famille représente des personnes partageant ces liens et vivant sous le même toit. Ce peut être un couple sans enfant à charge mais cela peut également inclure un couple ou une personne seule vivant avec ses enfants, voire ses parents.

Au sein des familles se développe une obligation morale de solidarité, que ce soit entre les conjoints ou avec les enfants et parents pour assurer la protection de chacun et permettre son épanouissement.

Enjeux généraux associés

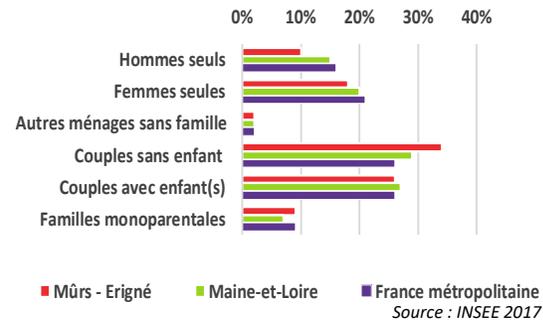
Une thématique transversale à enjeux multiples :

La famille est un thème qui en regroupe beaucoup d'autres, on y retrouve l'enfance, la jeunesse, la vieillesse mais également le logement et la santé et dans certains cas la précarité. Cette thématique permet cependant de les aborder sous un nouvel angle, non pas en observant les individus indépendamment les uns des autres mais en observant la manière dont ces sujets impactent la vie d'un groupe de personnes. En fonction des caractéristiques de chaque famille les réponses peuvent grandement différer les unes des autres.

Familles

Éléments statistiques

Répartition des ménages par type



Les couples sans enfant représentent 34% des ménages de la commune, 26% pour les couples avec enfants et 9% pour les ménages monoparentaux.

Les couples avec enfants - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
Mûrs - Erigné	700	640	615	-12%
CU Angers Loire Métropole	31 714	29 733	30 160	-5%
Maine-et-Loire	97 293	96 482	96 047	-1%
Pays de la Loire	439 042	438 283	439 687	+0%
France métropolitaine	7 558 741	7 475 415	7 406 884	-2%

Source : INSEE 2007 - 2017

Les familles monoparentales - Évolution

	2007	2012	2017	Evol. 2007-17
Mûrs - Erigné	128	156	220	+72%
CU Angers Loire Métropole	9 651	10 406	11 679	+21%
Maine-et-Loire	20 995	22 930	25 605	+22%
Pays de la Loire	94 835	107 627	123 884	+31%
France métropolitaine	2 272 304	2 494 963	2 775 654	+22%

Source : INSEE 2007 - 2017

Nombre de familles par quotient familial* (dont les enfants sont inscrits à l'accueil périscolaire)

Quotients familiaux	Nombre de familles
QF inférieur à 400€	11
QF entre 401€ et 550€	17
QF entre 551€ et 650€	22

Source : Pôle scolaire et jeunesse, mairie de Mûrs-Erigné, 2021

*Quotient familial : Système divisant le revenu imposable d'un ménage en un certain nombre de parts en fonction de la situation familiale du contribuable (célibataire, marié...) et du nombre d'enfants à charge.

Familles

Éléments de constat

Depuis 2007 Mûrs-Erigné a connu d'importantes évolutions dans la constitution des ménages. Plus de 30% d'entre eux sont constitués de couples sans enfants à charge ce qui en fait largement l'archétype de ménages majoritaire.

Parmi ces ménages une partie sont des couples retraités ce qui à terme peut impliquer des enjeux d'accompagnement et d'assistance aux personnes âgées.

Cependant c'est dans la structure des ménages avec enfants que des changements importants peuvent être observés. Il y a un recul du nombre de couples avec enfants et dans le même temps une forte hausse du nombre de ménages monoparentaux.

Ces changements peuvent entraîner des modifications dans les attentes des parents vis-à-vis des services communaux à destination des enfants, les contraintes de la vie familiale ne s'exerçant pas de la même manière pour un couple ou pour une personne seule.

Pistes de réflexion

La thématique des familles est très large et recouvre beaucoup d'autres thématiques abordées dans l'analyse des besoins sociaux comme la vieillesse, la jeunesse, le logement ou encore la santé. Mettre en place des actions à destination des familles sans plus de précision peut donc se révéler ardu.

Il pourrait être bénéfique de concentrer l'analyse sur certaines typologies de familles et d'identifier certaines actions précises pouvant être mises en place par la commune et le CCAS avec leurs partenaires.

Les changements de structure des ménages avec enfant peuvent être un élément déterminant pour l'avenir de Mûrs-Erigné, un travail de veille peut donc être nécessaire pour proposer un service adéquat aux familles de Mûrs-Erigné.

Santé

Présentation de la thématique

La thématique de la santé regroupe plusieurs facettes, tout d'abord cela concerne la santé des personnes elles-mêmes, c'est-à-dire leur état de bien-être physique et mental. Pour l'Organisation Mondiale de la Santé être en bonne santé ne signifie pas seulement ne pas avoir de maladie ou d'infirmité, il faut également pouvoir se sentir bien mentalement et socialement.

Dans les périodes où ce bien-être est troublé les individus recourent aux systèmes de santé pour essayer de trouver une solution à leurs maux, un bon maillage médical est donc essentiel sur le territoire national pour subvenir à l'ensemble des besoins.

Enjeux généraux associés

Accès aux soins

Pouvoir facilement consulter des professionnels de santé, qu'ils soient généralistes ou spécialisés, est un enjeu essentiel de cette thématique, leur absence pouvant générer des contraintes particulières sur les habitants d'un territoire. A terme cela peut également influencer l'attractivité d'un territoire.

Santé mentale et handicap

L'Organisation Mondiale de la Santé présente la santé mentale comme un état de bien-être permettant à une personne de réaliser son potentiel, d'être productive pour elle-même et pour les autres et de faire face aux difficultés normales de la vie. Cette santé mentale peut être altérée par des maladies mais également par certains aléas de la vie qui peuvent demander des traitements spécifiques.

Le suivi et l'accompagnement des personnes souffrant de handicap ou de maladies mentales est également un enjeu de santé. Les besoins particuliers de ces populations doivent pouvoir rencontrer des réponses adéquates leur permettant de vivre des vies épanouissantes.

Santé

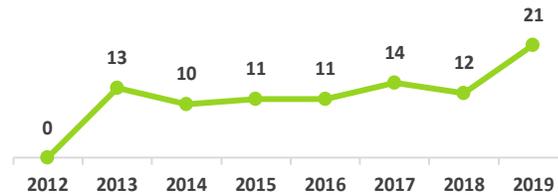
Éléments statistiques

Taux d'équipement en professionnels de santé pour 10 000 habitants

	Médecins généralistes	Spécialistes	Autres professions	Chirurgiens-dentistes	Pharmacies
Mûrs - Erigné	14,5	3,6	58,0	5,4	3,6
CU Angers Loire Métropole	12,8	9,5	35,7	5,7	3,4
Maine-et-Loire	9,6	5,4	29,6	4,7	3,4
Pays de la Loire	8,6	5,9	30,3	5,1	3,3
France métropolitaine	9,2	6,9	38,4	5,8	3,7

Source : Base Permanente des Équipements, 2019

Les bénéficiaires de l'Allocation d'Education Enfance Handicapée



Source : caf.data, 2012 - 2019

En 2019, 21 enfants étaient bénéficiaires de l'AAEH à Mûrs-Erigné. C'est une nette hausse par rapport à 2018.

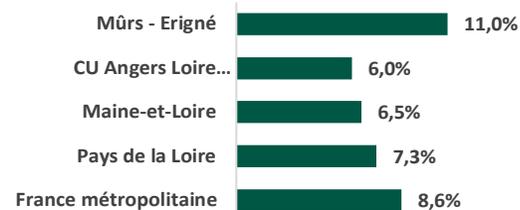
Les Affections de Longue Durée*



Source : observatoire des fragilités, 2018

En 2018, 18% des érimûrois assurés du Régime général étaient en Affection de Longue Durée.

Part des allocataires CAF bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé



Source : CAF 2019

11% des allocataires CAF bénéficiaient de l'AAH. Bien qu'important ce chiffre est stable dans le temps.

*Affection de Longue Durée : Maladie dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé. Ce statut permet un remboursement des soins, souvent onéreux dans ces situations.

Santé

Éléments de constat

Mûrs-Erigné possède une bonne couverture médicale, notamment par rapport au nombre de médecins généralistes et de professionnels de santé « autres » comme les infirmiers libéraux présents sur la commune. Cette bonne couverture se retrouve dans les tendances observées dans l'enquête adressée aux aînés de la commune qui sont majoritairement satisfaits de l'offre de soin proposée à Mûrs-Erigné.

Cependant cette bonne couverture ne se retrouve pas pour les spécialistes présents sur le territoire. La proximité avec Angers est un facteur explicatif de ceci car on y retrouve une forte concentration de spécialistes. Cela peut soulever certaines problématiques de mobilité pour les érimûrois devant les consulter.

La commune concentre une part importante de personnes bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH impliquant des questions relatives à l'accessibilité des équipements et des services communaux. L'inclusion à la vie de la commune des personnes touchées par un handicap est également un sujet d'importance.

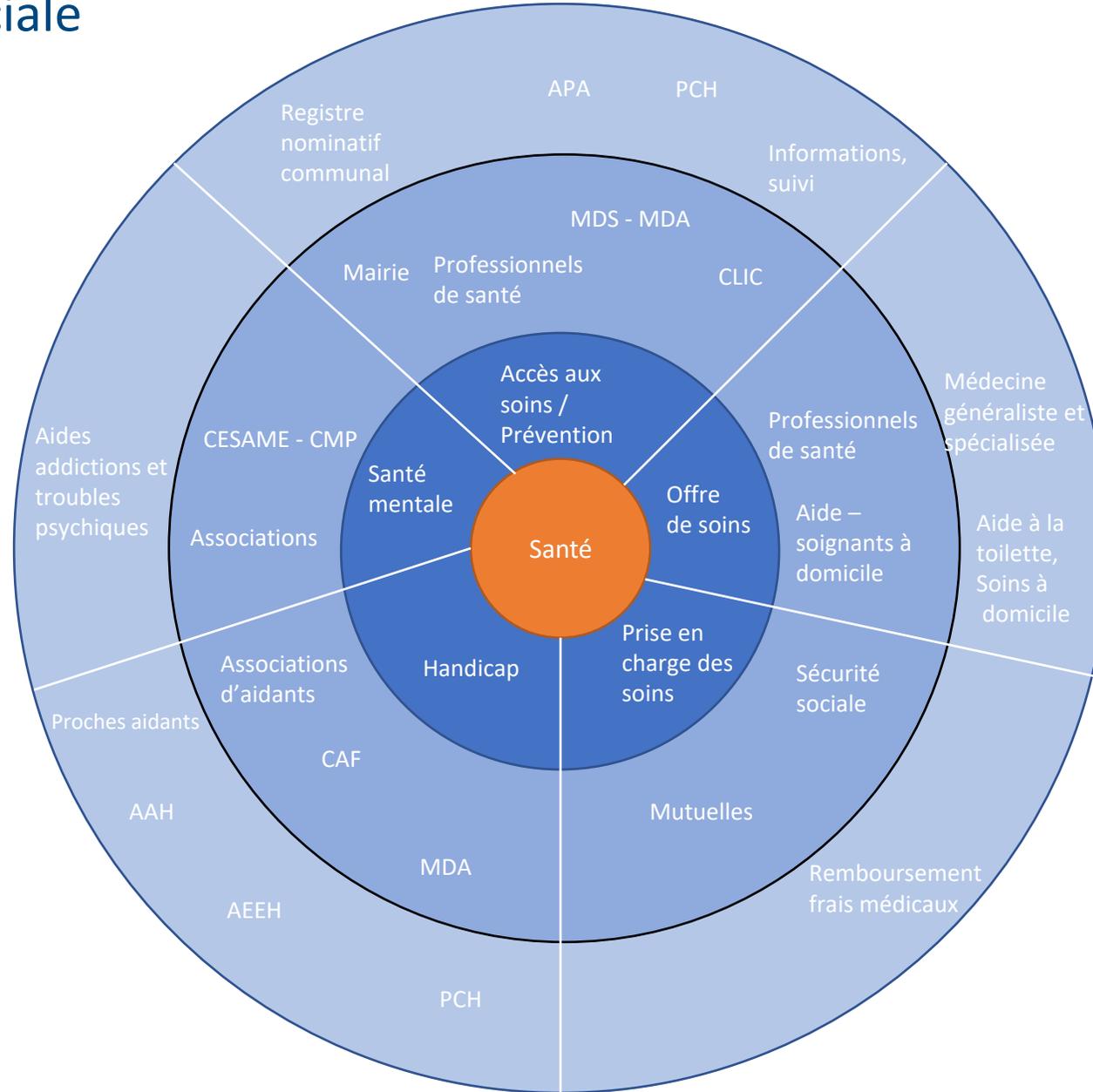
En 2019 un pic de bénéficiaires de l'AEEH peut être observé, correspondant à la révision des conditions d'accès par la CAF à partir du 1^{er} janvier 2019. Une nouvelle révision a eu lieu le 1^{er} janvier 2021 pouvant à nouveau amener à un élargissement du nombre de bénéficiaires.

Pistes de réflexion

Le développement d'espaces d'échanges entre les personnels soignants, comme les médecins ou les infirmiers de la commune, et l'ensemble des acteurs pouvant être amenés à agir dans le domaine de la santé et de la prévention permettrait d'exercer une veille sur l'état de santé de la population et les besoins qui en découlent. La consolidation d'un travail partenarial pourrait de plus permettre aux professionnels d'alerter ou de mieux orienter s'agissant de situations particulières ou à risques nécessitant l'intervention complémentaire de plusieurs acteurs.

Une plus large diffusion d'informations concernant certains dispositifs communaux ou du CCAS permettrait aux partenaires d'orienter des personnes vers ces derniers. Cela pourrait être développé notamment vis-à-vis des personnes âgées ou handicapées isolées afin qu'elles prennent connaissance de l'existence du registre nominatif communal. Elles pourraient ainsi se signaler et être accompagnées pour figurer sur ce fichier.

Schéma de l'offre sociale existante dans le domaine de la santé.



Légende :

- Champs d'intervention
- Acteurs
- Outils disponibles

Logement

Présentation de la thématique

Le logement est une thématique visant à explorer les différents types d'habitation disponibles et utilisés sur un territoire. Ces habitations ne sont pas uniformes et peuvent varier de plusieurs façons, selon leur superficie, leur nature (maison, appartement), leur mode d'occupation (propriétaire, locataire) ou encore leur prix.

Fortement ancré dans l'imaginaire commun, le fait de posséder ou de louer un logement donne une vision de stabilité pouvant être déterminante dans l'insertion professionnelle. En France des logements dits « sociaux » obéissant à des règles de gestion particulières sont disponibles pour les foyers à faibles revenus.

Enjeux généraux associés

Habitat :

Le parc de logement d'une ville évolue régulièrement et peut subir des changements. En effet, en fonction des politiques menées la construction de certains types de bâtiments peut être privilégiée à d'autres, de même en fonction des lois les municipalités sont tenues d'avoir une certaine part de logements sociaux.

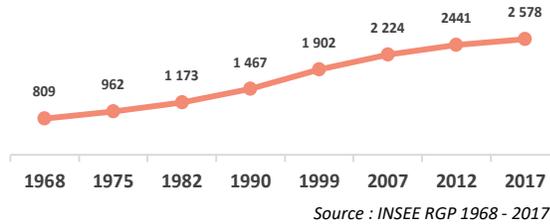
Le parc immobilier d'une ville doit également pouvoir être entretenu pour ne pas devenir vétuste et toujours offrir des conditions de vie satisfaisantes pour les résidents.

Au-delà de l'habitat :

Les caractéristiques du parc immobilier d'une ville peuvent contribuer à l'attractivité du territoire pour certaines populations. Avec les évolutions qu'ils peuvent subir les populations attirées peuvent changer aussi ce qui peut générer de nouvelles problématiques pour une municipalité liées à ces nouveaux profils. Lors du développement de l'offre immobilière d'une ville les services disponibles à côté doivent aussi pouvoir évoluer pour continuer à satisfaire les besoins de la population.

Logement

Évolution du nombre de logements de 1968 à 2017



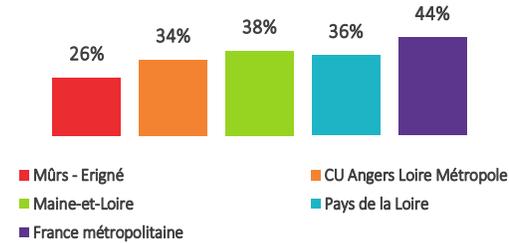
Le nombre de logements à Mûrs-Erigné a continuellement augmenté depuis 1968.

Demandes de logements sociaux satisfaites

	Nombre d'attributions
Demandes satisfaites en 2020	68
Demandes satisfaites en 2021	57

Source : CREHA Ouest, 2021

Résidences principales construites avant 1970



Source : INSEE 2017

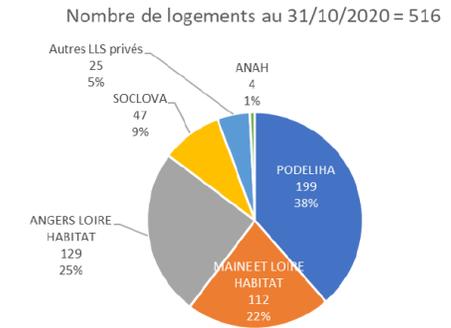
Seulement 26% des résidences de la commune ont été bâties avant 1970.

Demandes de logements sociaux à Mûrs-Erigné

	Nombre de demandes
Choix n°1	198
Choix n°2	142
Choix n°3	126

Source : CREHA Ouest, 2021

Nombre de logements sociaux à Mûrs-Erigné



Source : Service Aménagement et urbanisme durable, mairie de Mûrs-Erigné, 2021

Typologie des 38 demandes d'aide adressée au Fond de Solidarité Logement en 2020

Demandes adressées par des femmes	33
Demandes adressées par des hommes	5
Demandes adressées par des familles monoparentales	27
Accès au logement	25
Maintien à domicile	13
Nombre d'aides accordés	32

Source : Fond de Solidarité Logement, 2021

Logement

Éléments de constat

Depuis 1968 le nombre de logements s'est constamment accru à Mûrs-Erigné. Depuis 2017 ce chiffre a continué de croître. Les maisons sont les types d'habitations principales mais des appartements sont également présents sur la commune.

Le parc immobilier de Mûrs-Erigné est relativement récent, seulement 26% des bâtiments ont été construits avant 1970.

Le nombre de logements sociaux a également augmenté jusqu'à 516 logements en 2020 dont 83% sont des logements de type T3 ou supérieur.

Le développement du parc immobilier de Mûrs-Erigné pourrait devenir limité à l'avenir, le Plan local d'urbanisme intercommunal ayant strictement défini les nouvelles zones constructibles. Cela pourrait devenir un élément limitant les arrivées de ménages sur le territoire.

Avec le vieillissement d'une partie de la population, la demande d'habitats adaptés aux aînés augmente.

La « jeunesse » du parc immobilier érimûrois peut contribuer à limiter la vétusté des installations et limiter la nécessité de travaux de rénovation, pouvant être coûteux pour les ménages. Sur la commune, ces projets concernent surtout des travaux d'isolation thermique.

Il y a une forte demande pour les logements sociaux de Mûrs-Erigné, les proportions du nombre de demandeurs par rapport au nombre de dossiers acceptés sont comparables au milieu urbain.

Un contrat de mixité sociale a été passé par la commune, dans lequel elle s'engage à mettre à disposition plus de logements sociaux que le minimum fixé par la loi.

Dans les logements sociaux de la commune on retrouve principalement des personnes vivant seules mais pas seulement, 30% des occupants sont des familles monoparentales. Une majorité des occupants sont des actifs jeunes (moins de 50 ans) occupant un emploi stable. Dans les logements gérés par Maine et Loire Habitat on trouve une population d'aînés plus importante car ces habitations sont plus adaptées pour les personnes âgées ou handicapées.

Pistes de réflexion

Poursuivre la veille sur l'évolution de la population érimûroise liée au développement du logement social sur la commune, ainsi que sur l'évolution de la population occupant ou demandant des logements sociaux.

Travailler à développer le lien avec les partenaires - particulièrement le service action sociale de la CAF et les professionnels de la MDS Sud Loire - quant à l'accompagnement social des locataires rencontrant des difficultés liées au logement.

Mener une réflexion sur le fonctionnement du SIAD (Service d'Information et d'Accueil du Demandeur, cf annexe 4) et son articulation avec l'accompagnement social des locataires ou demandeurs de logements sociaux au sein du CCAS et en lien avec les partenaires.

Précarité

Présentation de la thématique

La précarité désigne une situation au caractère instable. On fait donc référence ici à la précarité matérielle dans laquelle peuvent se trouver les personnes, par rapport au revenu, à l'emploi, au logement, à l'énergie... L'instabilité crée une fragilité qui peut vite engendrer une dégradation de la situation, et dans certains cas mener à la pauvreté. Pauvreté et précarité se distinguent donc mais peuvent se cumuler.

Le terme de pauvreté est lui-même relatif. Il peut toutefois se mesurer en termes monétaires par rapport à un seuil en dessous duquel on considère que la situation relève de la pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport au niveau de vie médian de l'ensemble de la population.

Enjeux généraux associés

L'activité professionnelle :

Cette question est au cœur de la thématique, particulièrement la question de l'emploi. Le premier niveau d'observation porte sur l'accès à l'emploi et donc dans le même temps sur le chômage. Pour affiner l'analyse il faut considérer la stabilité (ou la précarité) de l'emploi, c'est-à-dire les conditions dans lesquelles s'exerce celui-ci (type de contrat, temps de travail...). De ces conditions dépendent notamment les niveaux de revenu, de protection sociale, et plus largement d'« insertion sociale » des personnes.

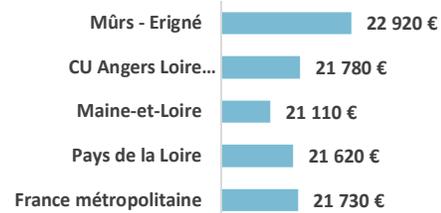
Le(s) revenu(s) :

Les niveaux et types de revenus, qu'ils dépendent de l'activité professionnelle ou de dispositifs de solidarité, sont déterminants. Ces différents types de revenus peuvent se cumuler. Si les minimas sociaux peuvent ici occuper une place importante, le fait d'être en situation d'emploi ne protège pas nécessairement de la pauvreté (cf. phénomène de « travailleur pauvre »).

Précarité

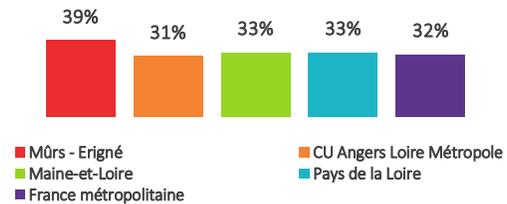
Eléments statistiques 1/2

Le revenu médian*



Source : FiLoSoFi 2018 (revenu disponible)

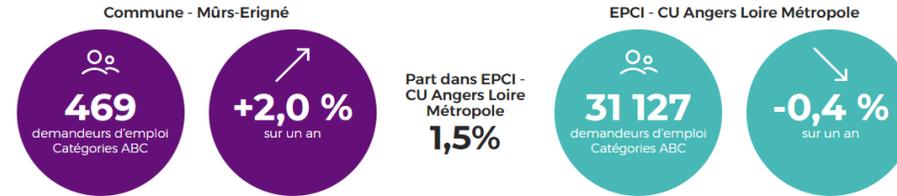
Bénéficiaires de la prime d'activité



Source : caf.data 2010 - 2019

*Revenu médian : revenu autour duquel se répartissent les foyers fiscaux. A Mûrs-Erigné 50% des foyers fiscaux touchent plus de 22 920€ et 50% en touchent moins. Cela est plus parlant qu'une moyenne car des revenus très importants peuvent influencer celle-ci et la tirer vers le haut et ainsi cacher certaines réalités.

Demandeurs d'emploi à Mûrs-Erigné (mars 2021)



Source : Observatoire régional de l'emploi des Pays de la Loire, 2021

Statistiques des demandeurs d'emploi de Mûrs-Erigné (mars 2021)

		Evolution annuelle	
		Mûrs-Erigné	Angers Loire Métropole
Sexe	Femme	+4.5%	-0.7%
	Homme	-0.9%	-0.1%
Age	Moins de 26 ans	+13.9%	+0.8%
	26 – 49 ans	-1.9%	-1.1%
	50 et plus	+2.6%	+0.5%
Formation	< CAP / BEP	+22.2%	+2.0%
	CAP / BEP	-5.6%	-2.8%
	Bac	+4.0%	+0.1%
	Bac +2	+15.9%	-3.7%
	> Bac +2	-4.3%	+3.3%

Source : Observatoire régional de l'emploi des Pays de la Loire, 2021

Précarité

Éléments statistiques 2/2

Aides accordées par le CCAS (cf annexe 6)

Aide alimentaire

	2019	2020	2021 (6 premiers mois)
Nb moyen de foyers	20	18	22
Nb moyen de personnes concernées	55	53	66

Source : CCAS de Murs-Érigné, 2021

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire au CCAS de Murs-Érigné est en augmentation sur les 6 premiers mois de l'année 2021 par rapport aux deux années précédentes.

Secours d'urgence

Bons alimentaires

Années	Nb secours	Montant/an
2019	14	810€
2020	14	850€
2021 (6 mois)	17	980€

Le nombre de bons alimentaires distribués en 2019 et 2020 est stable. En revanche, davantage de bons ont été distribués sur les 6 premiers mois de 2021 que sur l'année en 2020 et 2019.

Source : CCAS de Murs-Érigné, 2021

Restauration scolaire et accueil périscolaire - étude dirigée

Années scolaires	Aide restauration scolaire			Aide accueil périsco/étude dir.		
	50%	60%	Total	50%	60%	Total
2019-2020	14	17	31	30	NC*	30
2020-2021	19	8	27 **	15	6	21

Source : CCAS de Murs-Érigné, 2021

Une différence notable est observable entre les deux dernières années scolaires du fait d'un défaut de communication en direction des familles pour 2020-2021.

- Pour l'année scolaire 2019-2020, l'aide à l'accueil périscolaire et/ou à l'étude dirigée correspondait au seuil unique d'un QF CAF de 550, pour une prise en charge à 50% par le CCAS.

** dont 9 inscriptions tardives effectuées entre janvier et juin 2021, alors que les familles peuvent s'inscrire dès la fin de l'année scolaire précédente (période des inscriptions scolaires et périscolaires).

Aides financières

Années	Nb d'aides accordées
2019	6
2020	1 (année particulière)
2021 (6 mois)	5

Les demandes d'aides financières, souvent adressées au CCAS par l'intermédiaire d'un travailleur social de la MDS, sont en augmentation.

Source : CCAS de Murs-Érigné, 2021

Précarité

Éléments de constat

Le revenu médian des ménages est supérieur à Mûrs-Erigné par rapport aux autres échelons territoriaux, pouvant laisser supposer une plus faible précarité sur la commune. La commune accueille un nombre de ménages allocataires de la CAF à bas revenu qui correspond aux tendances nationales en proportion mais également dans les évolutions du nombre d'allocataires.

De manière générale, les ménages érimûrois ne semblent pas compter parmi les plus précaires, au-delà du revenu médian on peut également constater que la part de foyers fiscaux imposés (57%) est plus importante à Mûrs-Erigné que dans les autres échelons territoriaux.

On peut toutefois constater qu'un certain nombre de foyers à bas revenus sont présents sur la commune, touchant le RSA ainsi que la prime d'activité pour ceux en situation d'emploi. Comme vu précédemment, le chômage touche fortement les jeunes de 15 à 24 ans qui de ce fait sont plus concernés par les bas revenus que les populations plus âgées.

La hausse de la fréquentation de l'aide alimentaire sur la dernière période ainsi que des secours d'urgence délivrés permet d'observer une progression des situations de difficultés financières sur la commune. Les demandes de secours peuvent notamment concerner des charges liées au logement, comme l'énergie, l'eau, le loyer, etc.

Les aides aux loisirs et aux vacances d'été pour les jeunes érimûrois sont sous-sollicitées car très peu connues tant des habitants qui pourraient les demander que des structures qui accueillent les enfants.

On remarque une augmentation (+2%) du nombre de demandeurs d'emploi à Mûrs-Erigné sur l'année écoulée, contrairement à une légère baisse enregistrée à l'échelle d'ALM (-0.4%).

Cette augmentation touche en particulier les femmes (+4.5% alors que le chômage des hommes recule de 0.9%), les jeunes de moins de 26 ans (+13.9%) et plus marginalement les 50 ans et plus (2.6%).

Enfin cette évolution du chômage touche d'abord des personnes peu qualifiées (en deçà du CAP/BEP +22.2%), puis des personnes qualifiées à BAC+2 (+15.9%) et plus marginalement des personnes ayant le BAC (+4%)

Pistes de réflexion

Une veille sur les évolutions en cours et les caractéristiques des ménages touchés par la précarité à Mûrs-Erigné est à poursuivre. Les spécificités observées sur le territoire par rapport aux autres échelons territoriaux peuvent constituer des supports à l'élaboration d'actions en direction des publics concernés.

Une dynamique partenariale a été engagée avec les différents acteurs du territoire que sont par exemple la MDS, la CAF, Pôle-emploi, la Banque alimentaire, etc. Cette dynamique est à développer et consolider, dans la perspective de travailler sur la complémentarité entre acteurs et la construction de projets communs.

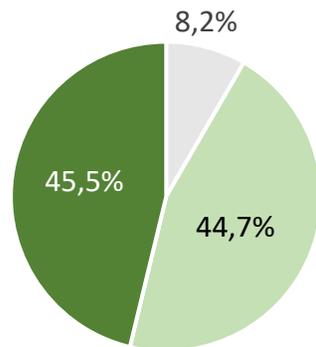
A titre d'illustration l'enjeu de la précarité énergétique peut constituer un point de vigilance et d'actions, en lien avec les informations transmises par les fournisseurs d'énergie et le FSL.

Au sujet des aides facultatives proposées par le CCAS de Mûrs-Erigné. Deux réflexions notables ressortent de l'analyse partagée. D'une part, la méconnaissance de certaines aides de la part des publics et des partenaires concernés implique une meilleure communication au sujet de celles-ci afin d'en faciliter le recours. D'autre part, une réflexion peut être engagée sur les critères d'attribution actuels (QF CAF), qui, au delà des enjeux liés aux seuils, ne permettent actuellement pas d'appréhender la situation matérielle globale des foyers demandeurs.

Focus sur la mobilité

La mobilité et l'accès à la mobilité sont des enjeux très transversaux touchant toutes les tranches d'âges. Que ce soit pour se rendre sur son lieu d'étude, de travail, chez le médecin, faire les courses ou au cinéma il est souvent impératif de pouvoir se déplacer. Selon les territoires ces enjeux ne se manifestent pas de la même façon en fonction des services développés (lignes de bus, de métro, voies adaptées au transport partagé...), de la taille des agglomérations ou encore des priorités données par les municipalités. L'accessibilité d'un territoire peut avoir un fort impact sur son attractivité pour les particuliers comme pour les entreprises et de ce fait peut être une problématique majeure de politique publique.

Nombre d'automobile par ménage



■ 0 automobile ■ 1 automobile ■ 2 automobiles ou plus

Source : INSEE 2017

De manière générale l'usage de l'automobile est fortement répandu dans nos sociétés, et les ménages de Mûrs-Erigné ne font pas exception. En 2017 c'était 92,8% d'entre eux qui en avaient au moins une.

L'usage de la voiture est d'autant plus répandu du fait de la répartition inégale des commerces sur la commune et de la faible desserte en transports en commun. Les lignes 3 et 41 du réseau de bus Irigo d'Angers Loire Métropole desservent Mûrs-Erigné mais la commune étant située en bout de ligne il faut un temps important pour rejoindre Angers en bus par rapport à l'automobile. De plus aucune ligne ne permet de rejoindre les autres communes périphériques d'Angers rapidement depuis Mûrs-Erigné (à l'exception des Ponts de Cé).

L'usage des mobilités douces (marche, vélo) tend à être développé par la municipalité avec la création de nouvelles voies de circulation y étant dédiées.

La mobilité à Mûrs-Erigné passe donc essentiellement par l'automobile, ce qui implique des coûts associés pour les ménages que ce soit pour l'achat et l'entretien d'un véhicule ou pour l'obtention du permis de conduire. En fonction des situations il peut être difficile de couvrir ces frais et aboutir à une restriction de l'accès à la mobilité. Cela peut ensuite générer des difficultés dans la poursuite d'activités professionnelles ou sociales et renforcer l'isolement des personnes.

La perte d'autonomie, notamment chez les aînés, peut conduire à un arrêt de l'utilisation de l'automobile. Le manque d'alternatives peut rendre difficile la satisfaction de certains besoins comme des rendez-vous médicaux. Pour diminuer ce risque le CLIC et le CCAS ont mis en place un service de transport solidaire à destination des aînés de la commune.

Notes conclusives

La connaissance de la population municipale, de ses évolutions et de ses besoins est essentielle pour fournir une offre sociale adéquate. Avant la réalisation de la prochaine Analyse des Besoins Sociaux une veille pourrait être mise en place afin de fournir à la municipalité une vision continuellement actualisée de sa population.

Un tel système de veille doit pouvoir être intégré au sein de chaque projet mis en place par la municipalité au travers d'outils et de méthodes de suivis adaptés, pertinents dans leur utilisation mais pas trop chronophage pour les agents les utilisant. Les résultats de cette veille pourraient faire l'objet de rencontres régulières au sein des différents services concernés et avec les élus afin de poursuivre un travail d'évaluation des évolutions de la population et d'identifier rapidement des changements importants ou des situations nécessitant des actions particulières. La veille doit également se retrouver dans les démarches partenariales, les liens avec les acteurs du territoire doivent être entretenus de manière régulière pour rendre plus fréquents et naturels les échanges d'informations avec les partenaires ou le développement de projets communs.

Cette ABS peut également s'inscrire dans la perspective de la Convention Territoriale Globale que Mûrs-Erigné et d'autres communes partenaires vont être amenées à passer avec la CAF à la fin de l'année 2022. L'ABS peut contribuer à nourrir le travail de diagnostic qui sera réalisé pour cette Convention et de ce fait faciliter sa réalisation.

Au-delà d'une veille globale certaines analyses complémentaires pourraient être menées avant la réalisation de la prochaine ABS pour mieux identifier certaines populations ou problématiques peu mises en avant dans l'analyse générale. Certains thèmes d'intérêt ont pu ressortir lors des rencontres et du travail d'analyse et pourraient donc faire l'objet d'une analyse plus poussée :

- La santé mentale.
- L'accompagnement et l'assistance aux personnes isolées et aux aidants familiaux.
- L'autonomisation des jeunes et son accompagnement (formation, travail, mobilité, logement...).
- Les usages numériques et les besoins des différents types de populations face à l'augmentation du nombre de démarches à faire en ligne.
- Le soutien aux familles en situation de détresse, pour améliorer la connaissance de ces situations et les accompagner de manière juste.

Le travail de veille comme les analyses complémentaires demandent une certaine implication dans leur mise en place ainsi que dans leur utilisation quotidienne. Un enjeu essentiel de leur pérennisation est de les prendre en compte dans le temps de travail de chaque agent concerné afin de fournir des données régulièrement actualisées sur la population de Mûrs-Erigné.

Fiches synthétiques

Fiche synthétique « aînés »

Observations

Augmentation du nombre d'aînés habitant sur la commune.

Progression de la part des personnes de plus 80 ans vivant seules.

Des proches contactés régulièrement et vivant souvent à proximité.

Evolutions dans les attentes et besoins de la population des aînés :

Accompagnements liés à la perte d'autonomie, aux démarches administratives, au numérique...

Aménagements spécifiques

Animations, actions collectives

Problématiques

Développement probable de l'isolement

Rôle accru des aidants familiaux et conséquences sur leur santé physique et mentale

Saturation des services d'aide à domicile, des établissements, etc.

Faible connaissance des dispositifs, services et aides existants sur la commune.

Forte demande pour la reprise des activités collectives de la part de ceux qui les pratiquaient.

Réflexions

Développer et consolider les rencontres et le travail en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Exercer une veille collective sur l'isolement des personnes âgées dans la commune.

Développer des actions de soutien aux aidants familiaux.

Améliorer la communication sur les actions, dispositifs et services existants.

Développer des animations afin d'élargir le public bénéficiant des actions.

Fiche synthétique « Familles » - « Enfance » - « Logement »

Observations

Augmentation durable du nombre d'enfants de 0 à 10 ans.

Diminution de la part d'enfants de 11 ans et plus au sein de la population.

Fort développement des ménages monoparentaux.

Recul du nombre de couples avec enfants à charge et nombre important de couples sans enfant à charge (vieillesse...).

Augmentation continue et en cours du nombre de logements sociaux et de demandeurs.

Augmentation de l'offre et de la demande d'habitat adapté aux personnes âgées ou en situation de handicap.

Problématiques

Population communale et structure des ménages en évolution.

Arrivée et accueil de populations nouvelles.

Problématique d'accessibilité et d'adaptation de l'espace et des équipements de la commune.

Besoins accrus en termes d'accueils scolaires, périscolaires ainsi que modes de garde petite enfance.

Liés aux contraintes, aux caractéristiques et à la composition des familles.

Ménages rencontrant des difficultés liées au logement (loyers, précarité énergétique, etc.)

Réflexions

Poursuivre la veille sur l'évolution de la population communale et son attractivité pour différents types de publics .

Ajuster l'offre de services face aux divers besoins identifiés.

Développer la dynamique partenariale dans le domaine de l'enfance, notamment dans la perspective du renouvellement du PEDT.

Développer des actions en direction de certains publics, par exemple de soutien à la parentalité.

Réflexion sur le fonctionnement du SIAD et son articulation avec l'accompagnement social des locataires ou demandeurs.

Fiche synthétique « jeunesse »

Observations

Importants départ de la commune des 18-24 ans.

Pour la poursuite d'études.

Pour la recherche de premiers emplois.

Insertion professionnelle difficile pour les jeunes restant sur la commune.

Taux de chômage des jeunes très important.

Les jeunes de la commune vivent encore en grande majorité chez leurs parents.

Problématiques

Découragement lié aux difficultés à trouver un emploi.

Manque de connaissance des services et aides disponibles pour les jeunes chercheurs d'emploi.

Difficultés à rencontrer, à connaître les jeunes de la commune pour mieux identifier leurs besoins.

Réflexions

Développer les relations avec les partenaires locaux agissant pour l'emploi.

Mettre en place des actions spécifiques avec les partenaires tels que la MLA et l'AFPA.

Améliorer la communication sur les actions, dispositifs et services existants.

Développer cette communication auprès d'acteurs au contact des jeunes comme les associations sportives.

Développer cette communication auprès des familles en passant par les écoles ou certaines associations.

Fiche synthétique « santé »

Observations

La couverture médicale sur la commune est bonne.

Nombre important de médecins généralistes.

Peu de spécialistes mais proximité avec Angers où il y en a beaucoup.

Part importante de personnes percevant l'AAH et de l'AEEH parmi les bénéficiaires de la CAF.

Problématiques

Difficulté de mobilité limitant la consultation d'un médecin ou d'un spécialiste.

Impact du manque de mobilité sur la santé.

Difficulté à établir un diagnostic général sur l'état de santé de la population.

Inclusion des personnes souffrant de handicap à la vie de la commune.

Accessibilité des équipements municipaux.

Réflexions

Veille sur l'état de santé de la population et ses besoins.

Développement d'un espace d'échange entre les personnels soignants et les autres acteurs de la santé pour agir ou orienter plus efficacement.

Améliorer la communication sur les actions, dispositifs et services existants.

Faire mieux connaître par les personnes isolées certains documents comme le registre nominatif communal.

Fiche synthétique « précarité »

Observations

Une fracture économique importante.

Beaucoup de ménages à hauts revenus.

Beaucoup de ménages à bas revenus percevant la Prime d'activité.

Hausse du recours aux aides du CCAS.

Hausse des demandes de secours d'urgence et de la fréquentation de l'aide alimentaire.

Peu de demandes sur d'autres types d'aides.

Hausse du chômage, notamment pour certaines populations (femmes, jeunes, personnes peu qualifiées).

Problématiques

Conserver une forte mixité sociale malgré ces disparités.

Permettre un recours plus fréquent aux aides possibles pour les ménages concernés.

Les aides aux vacances et aux loisirs pour les jeunes sont très peu utilisées car peu connues.

Besoins accrus en termes d'accompagnement à l'emploi.

Réflexions

Veille sur les évolutions et les caractéristiques des ménages touchés par la précarité.

Renforcement des partenariats pour mieux connaître les spécificités du territoire.

Echanger avec les fournisseurs d'énergie pour identifier les situations de précarité énergétique.

Renforcer la communication sur les aides existantes au CCAS.

Réflexion sur les critères d'attribution des aides du CCAS.

Liste des acronymes

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Education Enfance Handicapée

AFPA : Agence nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes

ALDEV : Angers Loire Développement

ALH : Angers Loire Habitat

ALM : Angers Loire Métropole

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

APL : Aide Personnalisée au Logement

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASG : Accompagnement Social Global

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCJC : Centre Culturel Jean Carmet

CESAME : Centre de Santé Mentale

CIO : Centre d'Information et d'Orientation

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique

CMP : Centre Médico-Psychologique

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

EDF : Electricité de France

FSL : Fond de Solidarité Logement

MDS – MDA : Maison Des Solidarités – Maison Départementale de l'Autonomie

MLA : Mission Locale Angevine

MLH : Maine-et-Loire Habitat

OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PEP : Prévention Enfance Parentalité

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PMI : Protection Maternelle Infantile

RAM : Relai d'Assistance Maternelle

REAAP : Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAD : Service d'Information et d'Accueil du Demandeur

SSIAD : Services de Soins Infirmiers À Domicile

ULIS : Unités Localisées d'Inclusion Scolaire

Annexe 1 : Liste des rencontres organisées

3 rencontres avec différents services municipaux :

Dates	Participants
19 mai 2021	<ul style="list-style-type: none">● Pôle aménagement et urbanisme durable :<ul style="list-style-type: none">- A.GODEAU● CCAS :<ul style="list-style-type: none">- J.GABORIAU- V.LE FLOCH
21 mai 2021	<ul style="list-style-type: none">● Pôle scolaire et jeunesse :<ul style="list-style-type: none">- B.BOURGEOIS- M.BOUET● CCAS :<ul style="list-style-type: none">- J.GABORIAU- V.LE FLOCH
16 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">● Elu :<ul style="list-style-type: none">- J.PESCHER● Pôle culture, tourisme et vie associative :<ul style="list-style-type: none">- T.MAILLET● CCAS :<ul style="list-style-type: none">- J.GABORIAU- V.LE FLOCH

2 rencontres transversales logement/famille/précarité :

Dates	Participants
10 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">● CAF :<ul style="list-style-type: none">- I.ASCENSIO (Chargée de conseil et développement)- G.AUFFRET (Travailleuse sociale)● Elue :<ul style="list-style-type: none">- A.KLESSE● Pôle scolaire et jeunesse :<ul style="list-style-type: none">- B.BOURGEOIS● Personnel collectivité-CCAS :<ul style="list-style-type: none">- J.GABORIAU- V.LE FLOCH

17 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> ● MDS : <ul style="list-style-type: none"> - Mme GUILLET (Responsable adjoint administratif) - Mme MOURIER (Assistante sociale) - Mme GONZALEZ-QUIRIN (Assistante sociale) - Mme WEYER (Assistante sociale) ● Elue : <ul style="list-style-type: none"> - A.KLESSE ● CCAS : <ul style="list-style-type: none"> - P.PROVOT - J.GABORIAU - V.LE FLOCH
--------------	---

1 rencontre au sujet de la jeunesse et de l'insertion :

Dates	Participants
24 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> ● MLA : <ul style="list-style-type: none"> - P.RIVIERE (Adjoint de direction) - L.DAGENE (conseillère antenne de Mûrs-Erigné) ● AFPA : <ul style="list-style-type: none"> - G.PROU (conseillère insertion 16-18) ● Élues : <ul style="list-style-type: none"> - A.KLESSE - C.PLEURDEAU ● Pôle scolaire et jeunesse : <ul style="list-style-type: none"> - B.BOURGEOIS - M.BOUET ● Espace jeune : <ul style="list-style-type: none"> - N.NAUDIN ● Médiathèque : <ul style="list-style-type: none"> - T.DUPONT ● Personnel collectivité-CCAS : <ul style="list-style-type: none"> - J.GABORIAU - V.LE FLOCH

1 rencontre au sujet de l'enfance et de l'accueil périscolaire :

Dates	Participants
1er juin 2021	<ul style="list-style-type: none">● FOL 49 - Centre Bouëssé La Garenne :<ul style="list-style-type: none">- J.DUFFAULT ● Pôle scolaire et jeunesse :<ul style="list-style-type: none">- B.BOURGEOIS- M.BOUET ● CCAS :<ul style="list-style-type: none">- J.GABORIAU- V.LE FLOCH

2 rencontre au sujet des aînés :

Dates	Participants
1er juin 2021	<ul style="list-style-type: none">● EHPAD La Buissaie :<ul style="list-style-type: none">- S.DONNARS (Directrice) ● CCAS :<ul style="list-style-type: none">- V.LE FLOCH
29 juin 2021	<ul style="list-style-type: none">● EHPAD La Buissaie:<ul style="list-style-type: none">- S. DONNARS (Directrice)- C.TOUCHET (Responsable de l'accueil de jour)- P.ROUESNE (Animateur) ● CLIC de Loir à Loire :<ul style="list-style-type: none">- C.GERMOND (responsable)- A.MAUGET-DEVOIR (coordinatrice) ● ADMR :<ul style="list-style-type: none">- M.BARBIER-PRIEUR (Présidente)- M.BERGER (Trésorière) ● Personnels de santé :<ul style="list-style-type: none">- M.TABOADA (infirmière libérale) ● Association Alfr'Aide :<ul style="list-style-type: none">- M.CHESNEAU ● Elu(s) :<ul style="list-style-type: none">- A.KLESSE ● CCAS :<ul style="list-style-type: none">- J.GABORIAU- V.LE FLOCH

Annexe 2 : Analyse des Besoins Sociaux (ABS) Enquête auprès des aînés

Identité

1) Vous êtes :

- Un homme Une femme

2) Quel âge avez-vous ?

- 70-75 ans 75-80 ans 80-85 ans 85-90 ans 90 ans et plus

3) Vivez-vous :

- Seul-e En couple Autre, précisez :

Logement

4) Quel type de logement habitez-vous ?

- Une maison Un appartement

5) Êtes-vous :

- Locataire Propriétaire

➤ Si vous êtes locataire, êtes-vous dans :

- Le parc social Le parc privé

6) Rencontrez-vous des difficultés liées à votre logement ?

- Oui Non

➤ Si oui, de quel(s) type(s) (plusieurs réponses possibles) :

- Financiers : loyer, énergies, etc.
 Non adapté à vos besoins :
 Superficie (trop petit ou trop grand)
 Difficultés pour l'entretenir
 Accessibilité – mobilité (marches, étages, sous-sol, salle de bain, etc.)
 Insalubrité, inconfort du logement
 Problème de voisinage
 Éloignement des commerces et services de la commune
 Autre, précisez :

Santé

7) Comment qualifiez-vous votre état de santé ?

- Très satisfaisant Satisfaisant Plutôt pas satisfaisant Pas satisfaisant du tout

8) Avez-vous une couverture sociale ?

- Oui, sécurité sociale et assimilée Oui, CMU Non

9) Êtes-vous satisfait de l'offre de services de soins de la commune de Mûrs-Érigné ?

- Oui Non

➤ Si non, pourquoi ?

10) Avez-vous des difficultés de mobilité, liés à vos déplacements ?

- Oui Non

➤ Si oui, pourquoi ?

11) Êtes-vous équipé d'un matériel pour vous déplacer (fauteuil, déambulateur, etc.) ?

- Oui Non

12) Quel(s) moyen(s) de transport utilisez-vous ?

- Marche à pied
 Vélo
 Voiture
 Bus
 Autres, précisez :

Usages numériques

13) Possédez-vous un équipement informatique ?

- Oui Non

➤ Si oui, quel équipement ?

- Un ordinateur
 Une tablette
 Un smartphone
 Autre :

➤ Si non, Pourquoi ?

14) Disposez-vous d'une connexion internet chez vous ?

- Oui Non

15) Si oui aux deux précédentes questions, dans quel(s) cadre(s) utilisez-vous ces outils ?

- Communication avec les proches
 Démarches administratives
 Consultation de l'actualité
 Recherche d'informations
 Autres :

16) Considérez-vous avoir besoin d'aide pour utiliser ces outils ?

Oui Non

➤ Si oui, de quel type ?

Vie sociale

17) Pratiquez-vous des activités bénévoles ou de loisirs au sein d'associations ?

Oui Non

➤ Si oui, précisez :

18) Vous arrive-t-il de vous sentir seul(e) ou isolé(e) ?

Oui, souvent Oui, de temps en temps Rarement Non, jamais

19) Généralement, à quelle fréquence avez-vous des relations sociales ?

(Cocher une case pour chaque type de relation)

Types de Relations	Fréquence des relations				
	Quotidiennes	Hebdomadaires	Mensuelles	Annuelles	Aucune
Familiales					
De Voisinage					
Amicales					
Associatives					

20) Avez-vous des proches à qui faire appel en cas de besoin ?

Oui Non

➤ Si oui, à quelle distance de votre domicile résident vos proches ?

Moins de 20 km Entre 20 et 100 km Entre 100 et 200 km Plus de 200 km

Services et aides

21) Avez-vous recours à des services d'aide à domicile / ou aides à domicile professionnelles ?

Oui Non

➤ Si oui, lesquels :

Soins Entretien du logement Aide au repas Aide à la toilette
 Courses Autres, précisez :

➤ Si oui, à qui faites-vous appel ? (Réponse libre et facultative – ex : ADMR, etc.)

.....

➤ Si non, l'envisagez-vous ?

Oui Non

22) Vous arrive-t-il de faire appel à des personnes que vous connaissez peu ou pas (association, service social, CCAS...) pour échanger avec elles, ou demander un accompagnement spécifique ?

- Oui, souvent Oui, de temps en temps Rarement Non, jamais

23) Avez-vous déjà sollicité ou connaissez-vous l'un des services suivants proposés sur la commune ? (Cochez le ou les services et/ou associations de la commune que vous connaissez)

- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)
 CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
 Repas annuel des aînés Repas hebdomadaire "Pause café"
 Transport solidaire Aide alimentaire
 Maison Départementale des Solidarités (MDS)
 Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
 ADMR
 Centre Culturel Jean Carmet (CCJC)
 Médiathèque Jean Carmet
 service de portage de livre/CD/DVD

24) Quel service avez-vous déjà contacté ou visité ? Et pourquoi ?

- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique)
 CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)
 Maison Départementale des Solidarités (MDS)
 Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
 ADMR
 Centre Culturel Jean Carmet (CCJC)
 Médiathèque Jean Carmet

➤ Si oui, si non, pour quelles raisons ?

.....
.....
.....

➤ Pour les services auxquels vous n'avez pas fait appel, envisagez-vous de les solliciter? Et pourquoi ?

.....
.....
.....

25) Un nouvel équipement, l'espace intergénérationnel « Bellevue », va être construit à proximité de l'Hôtel de Ville. Ce lieu aura vocation à accueillir toutes les générations autour de divers événements, ateliers ou autres animations.

Afin que nous vous proposons des actions qui vous correspondent, vous pouvez ici nous faire part de vos idées, vos suggestions pour favoriser les liens entre les habitants de Mûrs-Érigné :

.....
.....
.....
.....
.....

Annexe 3 : Synthèse des résultats de l'enquête aux aînés de Mûrs-Erigné

Ce document vise à présenter les résultats de l'enquête adressée aux 970 aînés de plus de 70 ans de Mûrs-Erigné entre le 1er mai et le 1er juin 2021.

Pour les 25 questions les résultats sont indiqués dans un tableau présentant le nombre de personnes ayant répondu à chaque réponse ainsi que ce montant en pourcentage. Certaines questions ayant parfois été laissées blanches par les répondants, la somme des pourcentages n'atteint pas forcément 100%. De même certaines questions étant à choix multiples il est possible que pour une même question la somme des pourcentages excède 100%.

Lorsque les pourcentages sont indiqués en **rouge** cela signifie qu'ils sont calculés à partir du nombre total de répondants au questionnaire (377). Quand ils sont indiqués en **bleu** cela signifie qu'ils sont calculés à partir d'une autre référence généralement indiquée dans l'en-tête de la question.

Par ailleurs, tous les pourcentages ne sont pas indiqués, dans les cas où la proportion de répondants est inférieure à 5% du total ils ne sont pas mis en avant afin d'alléger la lecture des tableaux.

Nombre de répondants : **377**

Question 1 : Sexe :

Femme	Homme
207	167
54,9%	44,3%

Question 2 : Age :

70-74	75-79	80-84	85-89	90+
142	90	74	45	25
37,6%	23,9%	19,6%	11,9%	6,6%

Question 3 : Ménage :

Seul.e	En couple	Chez famille	Colocation	EHPAD
107	256	5	5	2
28,3%	67,9%			

Question 4 : Logement :

Maison	Appartement
341	34
90,4%	9,0%

Question 5 : Propriétaires / Locataires :

Propriétaires	Locataires	
318	52	
84,3%	13,8%	
<i>Si locataire (52 personnes)</i>		
Parc privé	Parc social	Non précisé
29	13	10
55,8%	25%	19,2%

Question 6 : Difficultés liées au logement : 83 personnes, 22%

Financières	<i>Non adapté aux besoins</i>	Problème de voisinage	Loin des commerces	Autres
5	52	16	18	13
6%	62,6%	19,3%	21,7%	15,7%
<i>Si non adapté aux besoins (52 personnes)</i>				
Superficie	Entretien	Accessibilité	Insalubrité	
14	38	32	4	
26,9%	73,1%	61,5%	7,7%	
<i>Si autres (13 personnes)</i>				
Santé	Sécurité	Circulation	Animaux	Réseaux tél.
2	2	7	1	1

Question 7 : Etat de santé :

Très satisfaisant	Satisfaisant	Plutôt pas satisfaisant	Pas du tout satisfaisant
26	235	95	14
6,9%	62,3%	25,2%	

Question 8 : Couverture sociale :

Sécurité sociale	CMU	Non
360	17	2
95,5%		

Question 9 : Offre de soin de Mûrs-Erigné :

Satisfait	Non satisfait
281	11
74,5%	2,9%
<i>Si non (11 personnes)</i>	
Manque de spécialistes	Manque de suivi par la mairie
3	1

Question 10 : Difficulté de mobilité : 59 personnes : 15,6%

Problèmes médicaux	Manque d'aménagements communaux	Ne peut plus conduire
29	1	5
49%		8,5%

Question 11 : Utilisation de matériel pour se déplacer (cane, fauteuil...) : 33 personnes : 8,7%**Question 12 : Moyens de transport :**

Marche	Vélo	Voiture	Bus	Tram	Voiture mais pas conducteur
227	64	318	106	2	27
60,2%	16,97%	84,4%	28,1%		7,2%

Question 13 : Equipement informatique : 272 personnes : 72,1%

Ordinateur	Tablette	Smartphone	
232	115	165	
85,3%	42,3%	60,7%	
Si non (27 personnes)			
Ne sait pas utiliser	Utilisation par la famille	Raisons médicales	Manque sécurité en ligne
16	4	3	4

Question 14 : Connexion internet à domicile : 283 personnes : 75%

Question 15 : Utilité des outils numériques :

Comm. avec proches	Démarches admin.	Actualité	Recherches	Activ. asso.	Archivage	Achats	Loisirs
246	175	140	214	7	9	11	24
86,9%	61,8%	49,4%	75,6%				8,5%

Question 16 : Besoins d'aide pour les outils numériques : 82 personnes, 21,7%

Démarches admin.	Sécurité en ligne	Assistance à distance	Usages quotidiens
13	4	7	35
15,8%		8,5%	42,7%

Question 17 : Activité associative : 127 personnes : 33,7%

Sport	Culture/loisirs	Santé	Humanitaire	Autres
49	53	13	11	18
38,9%	41,7%	10,2%	8,7%	14,2%

*Voir fin du document pour une liste des associations et activités fréquentées par les aînés de Mûrs-Erigné ayant répondu (page 9).

Question 18 : Sensation d'isolement :

Souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais
17	55	95	177
	14,6%	25,2%	46,9%

Question 19 : Relations sociales :

	Quotidiennes	Hebdomadaires	Mensuelles	Annuelles	Aucune
Familiales	115 (30,5%)	157 (41,6%)	58 (15,4%)	22 (5,8%)	6
Voisinage	120 (31,8%)	110 (29,2%)	34 (9%)	14	15
Amicales	50 (13,3%)	123 (32,6%)	75 (19,9%)	17	10
Associatives	18	76 (20,2%)	35 (9,8%)	7	121 (32,1%)

Question 20 : Proches à qui faire appel : 346 personnes : 91,8%

Moins de 20km	Entre 20 et 100km	Entre 100 et 200km	Plus de 200km
250	64	20	50
66,3%	17%	5,3%	13,3%

Question 21 : Recours aux Services d'aides à domicile : 109 personnes : 28,9%

Soins	Entretien	Repas	Toilette	Courses
29	92	6	9	18
26,6%	84,4%	5,5%	8,3%	16,5%

Personnes / organismes contactés				
ADMR	Esp. St Pierre	Pro. privé	Jardinier	CESU
30	1	33	18	13
27,5%		30,3%	16,5%	11,9%

Services non contactés mais envisagés : 74 personnes.

Question 22 : Appel à des personnes extérieures :

Oui	Non	
78	258	
20,7%	68,4%	
<i>Si oui (78 personnes)</i>		
Souvent	De temps en temps	Rarement
4	26	53
5,1%	33,3%	67,9%

Question 23 : Connaissances des services disponibles :

CLIC	CCAS	MDS	CAF	ADMR	CCJC	Médiathèque
27	162	7	24	70	173	121
7,2%	42,9%		6,4%	18,6%	45,9%	32,1%
<i>Si oui CCAS (162 personnes)</i>						
Aides alim.	Repas ann.	Repas hebdo.	Pause café	Transp. sol.	Courses sol.	
6	118	10	5	34	4	
	72,8%	6,2%		30%		
<i>Si oui Médiathèque. Portage de livres : 7 personnes</i>						

Question 24 : Utilisation des services disponibles :

CLIC	16	Dont	Aide maintien à domicile 1			
CCAS	48 (12,7%)		Logement 5	Aides 1	Transp. sol. 12 (25%)	Courses 6
MDS	3					
CAF	8		APL 5			
ADMR	46 (12,2%)		Assistance ponctuelle après opération 8			
CCJC	131 (34,7%)		Spectacles / ciné. 36 (27,5%)	Expositions 7	Matériel info. 1	
Médiathèque	99 (26,3%)		Cours informatiques 1	Emprunt livres 30 (30,3%)		
Serv. non contactés mais envisagés	24 (6,4%)		CCAS 3	ADMR 7		

Question 25 : Propositions générales à la commune et pour l'espace Bellevue

Espace Bellevue :

Ateliers et travaux pratiques (fabrications déco, cuisine, informatique, généalogie, tricot, géologie, histoire...)	25 (dont 9 pour atelier informatique)
Evénements / rencontres inter-générationnels	11
Echanges / sorties culturels	11
Activités loisirs (jeux de société, de cartes...)	10
Conférences thématiques (santé, alimentation...)	5
Théâtre / Chant / Spectacles	4
Usages associatifs	3
Pas de nécessité de cet espace	3
Aide administrative	2

Bazar de Noël	1
Aide aux devoirs par les seniors	1
Relais parents-seniors d'aide à la garde d'enfants	1
Maintenance de matériel	1
Usage similaire à l' Université du temps libre	1
Danse en ligne	1

Recommandations générales :

Communication accrue sur les aides aux séniors	8
Désencombrer les trottoirs, trop de voitures dessus	2
Développer un service communal d'"aides par téléphone"	2
Regrouper les associations en un seul bureau	1
Création d'un sentier vendéen en partenariat avec les autres collectivités	1
Rénovation du parc de la Dubinière	1
Résidence réservée aux séniors	1
Marchands ambulants	1
Personnel de nuit pour accompagner les personnes malades à domicile	1
Table de ping-pong extérieure	1
Ramassage pour se rendre au coeur d'Angers en transport	1
Mettre en place un marché	1
Réfection rue Rabineau	1
Développer un club de pétanque	1
Création d'un plan d'eau pour les pêcheurs	1
Réfrigérateurs distribuant des boissons fraîches en été	1
Revitalisation du bourg de Mûrs	1
Placer dans chaque quartier un conteneur pour gros déchets	1
Meilleur entretien des rues et espaces verts	1

Complément d'information question 17 : Liste des associations et nombre de fois où elles ont été citées par les répondants :

Associations / activités sportives :

Marche	24
Yoga	10
Gymnastique	10
Boule de fort	7
Cyclisme	5
Tennis de table	4
Thaï Chi	2
Danse	1
Aquagym	1
Erimur'anes	1
Tennis	1
Flechette	1
Golf	1
Culturisme	1

Associations / activités de loisir et culturelles :

CATM	9
Jeux de société / cartes	9
Chorale	6
Familles rurales	6
La Renouée	5
Travaux pratiques	4
Médiathèque	3
Amicale Laïque	2
Université angevine du temps libre	2
Association des habitants du bourg de Mûrs	2

UPAJ	2
Sauvegarde du patrimoine	2
Association Culturelle de Mûrs-Erigné	1
Ateliers informatiques	1
Musée	1
Club philatélique	1
Peinture	1
Association astronomique d'anjou	1
Salle de la Dubinière	1

Associations / organismes de santé :

Espace Saint-Pierre	4
EHPAD	4
ADMR	3
Ligue contre le cancer	1
Associations SAAD	1
Paralysés de France	1

Associations / organismes humanitaires :

Banque alimentaire	3
Association Olivier Giran (soutien familles de détenus)	2
Association humanitaire Marie - Noëlle	1
Secours catholique	1
Mécénat	1
Famille d'accueil	1
Action contre la Faim	1
UKraine	1
Assistance aux personnes SDF	1

Autres :

Paroisse	5
Repair café	4
Associations de justice : Conciliateur de justice Commissaire enquêteur	1
Bourse aux vêtements	1
Covoiturage	1
Bricolage / jardinage	1
Association de quartier	1
UFC Que choisir	1
Cercle des amis de Bruno Gröning	1
OMSCLAS	1
Sophrologie	1

Annexe 4 : LE SERVICE D' INFORMATION ET D' ACCUEIL DU DEMANDEUR (SIAD)

Le service d'accueil et d'information des demandeurs prévoit un accueil physique, qualifié et individualisé au demandeur pour l'informer sur les démarches à accomplir, l'orienter, le conseiller et le cas échéant l'aider dans ses démarches.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, l'information est fournie par les lieux d'accueil et par les guichets d'enregistrement. La nature et le degré de l'information donnés aux demandeurs sont harmonisés d'un lieu d'accueil à l'autre, d'un guichet d'enregistrement à l'autre.

Les lieux d'information et d'accueil labellisés « SIAD »

Rappel du cadre juridique et du rôle des SIAD

Cadre juridique et rôle du SIAD

Pour participer à la mise en œuvre du droit à l'information, la loi ALUR prévoit la création d'un service d'information et d'accueil pour tout EPCI doté d'un PLH approuvé (art. L. 441 2 8). Ce service donne lieu à une organisation commune entre les partenaires de l'information du demandeur. Les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement de ce service sont fixées dans le PPG (Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs). Par ailleurs, le SIAD fait l'objet d'une convention d'application. La création de ce service est à la charge de l'EPCI et des bailleurs sociaux, des réservataires de logements sociaux et des organismes et services qui assurent l'information ou l'enregistrement des demandes de logement social sur le territoire. La liste de ces organismes et services, ainsi que la répartition des tâches, devront être définies dans le plan partenarial.

Le SIAD met en œuvre les actions nécessaires à la mise à disposition du public et des demandeurs de logement social des informations générales, ainsi que celles spécifiques au territoire intercommunal. Ces informations sont fournies selon des modalités et, pour l'accueil physique, selon une répartition territoriale, fixées par la convention prise en application du PPG. Si la convention prévoit une mise à disposition par voie électronique de tout ou partie de ces informations, cette fonction est réputée remplie lorsque le dispositif de niveau départemental ou régional auquel ont adhéré l'EPCI et ses partenaires y pourvoit. De plus, ce service rend consultable le bilan de l'attribution des logements locatifs sociaux établi chaque année par les bailleurs sociaux (L. 441 2 5).

Accueil physique des demandeurs

Le SIAD comporte des lieux d'accueil physique du demandeur permettant de l'informer sur les démarches à accomplir et de l'orienter, de le conseiller et, le cas échéant, de l'aider dans ses démarches en fonction de l'ambition du service : entretiens individuels, orientation vers un accompagnement personnalisé. Ce service inclut obligatoirement la mise en place par les partenaires d'au moins un lieu commun d'accueil sur le territoire de l'EPCI. Ce lieu commun doit fournir des prestations renforcées comportant une fonction de conseil, d'aide aux démarches et, le cas échéant, d'orientation vers un accompagnement personnalisé. D'autres lieux d'accueil peuvent être tenus, par les bailleurs sociaux ou les réservataires du territoire par exemple. C'est l'ensemble de ces lieux d'accueil labellisés par le plan qui constitue le volet « accueil physique des demandeurs » du SIAD. Le plan devra préciser les

fonctions remplies par chaque lieu d'accueil (s'il est guichet d'enregistrement des demandes ou non par exemple), ainsi que le rôle du ou des lieux d'accueil communs.

Ces lieux d'accueil, communs ou non, devront répondre aux conditions suivantes :

- La nature et le contenu de l'information délivrée devront être harmonisés entre les différents lieux d'accueil.
- Les lieux d'accueil mettront à disposition les informations prévues au titre du droit à l'information des demandeurs.
- Les bailleurs sociaux et les réservataires de logements sociaux pourront donner des informations complémentaires sur leur patrimoine dans leurs lieux d'accueil propres. La liste et la localisation du ou des lieux d'accueil devront être définies dans le PPG

Sur le territoire de la Communauté Urbaine, les lieux d'information, d'accueil et d'enregistrement, dits labélisés « SIAD » par Angers Loire Métropole, doivent répondre aux missions suivantes :

- adhérer aux modalités de fonctionnement du fichier départemental de la demande HLM
- proposer aux demandeurs des conditions d'accueil qui assurent la confidentialité,
- garantir des plages horaires d'ouverture optimales (5 demi journées d'accueil par semaine hors vacances scolaires),
- offrir la possibilité d'un entretien personnalisé permettant la recherche d'une meilleure adéquation offre/demande (entretien à réaliser sur demande, dans un délai d'objectif d'un mois et dans un délai maximum de 2 mois),
- délivrer des informations sur les conditions d'attribution des logements sur le territoire et l'orienter, le cas échéant, vers les dispositifs d'aides au logement,
- conseiller les demandeurs sur la constitution de leur dossier, en apportant si besoin une aide à la complétude du formulaire de demande de logement,
- présenter aux demandeurs, sur la base de l'application numérique, les caractéristiques du patrimoine afin de lui permettre de préciser ou d'élargir sa demande,
- être en capacité d'enregistrer la demande,
- délivrer le récépissé de demande (numéro unique).

Les SIAD labélisés sont des lieux d'enregistrement. Aussi en la matière, ils doivent répondre aux missions suivantes :

1. Réceptionner la demande : les guichets s'engagent à réceptionner toutes les demandes de logement social concernant le territoire d'Angers Loire Métropole.
2. Enregistrer la demande : après réception de la demande, celle-ci est vérifiée (pièces justificatives) et enregistrée si complète. Le guichet doit alors éditer une attestation. Celle-ci est délivrée en mains propres, ou à défaut par courrier, dans un délai de 15 jours. Ces étapes sont également valables en cas de renouvellement.
3. Numériser les pièces justificatives : les guichets s'engagent à numériser les pièces nécessaires à l'enregistrement et à l'instruction de la demande. Les guichets s'engagent à ne pas supprimer de pièces déposées par un autre guichet, conformément aux dispositions prévues dans les chartes départementales de gestion du dossier unique.
4. Renseigner le fichier partagé quand un demandeur souhaite être reçu après le dépôt de sa demande.

5. Informer le demandeur sur l'état d'avancement de sa demande.

6. Modifier la demande : les guichets s'engagent à modifier toutes les demandes de logement social sans exception à réception des nouvelles informations.

INVENTAIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX

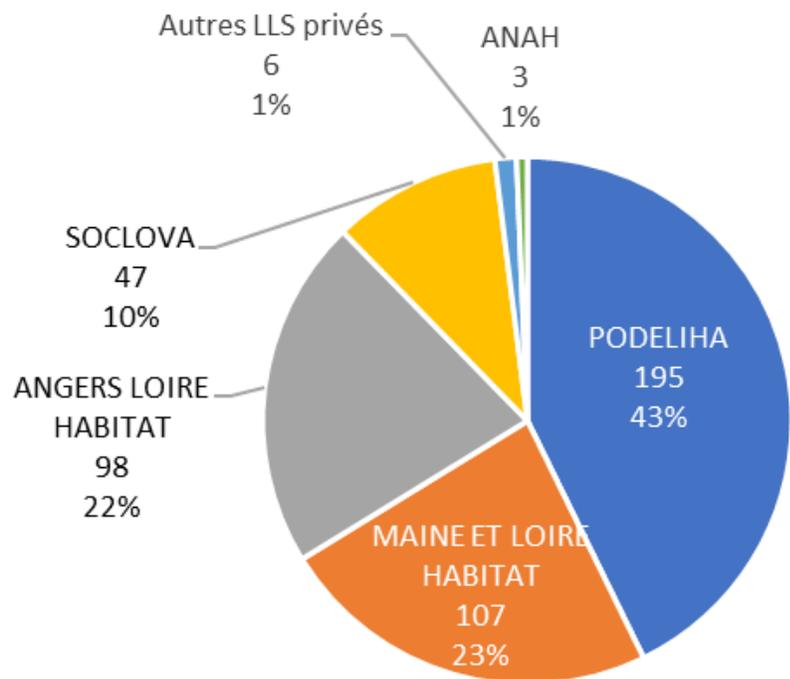
NOVEMBRE 2020



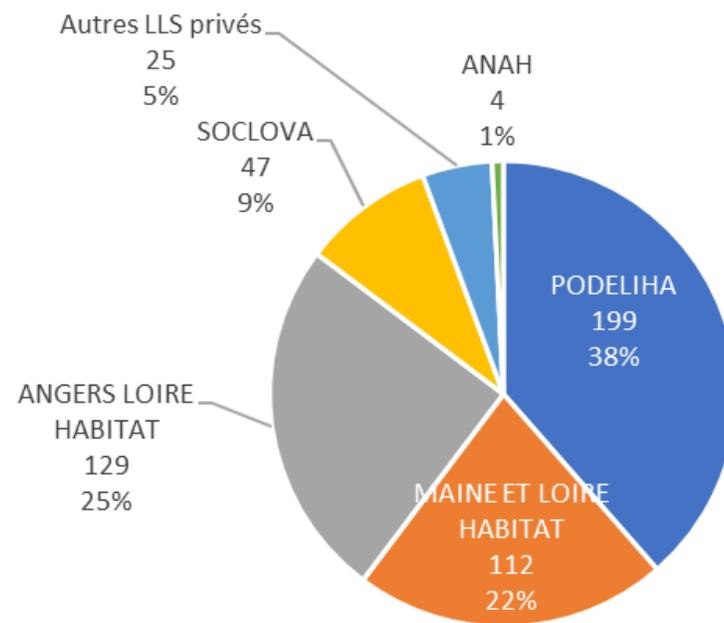
*Ce document de synthèse est à lire en complément des listes ci-jointes qui font l'inventaire détaillé des logements sociaux.
Dans le cadre du Contrat de Mixité Sociale signé par la commune, cette synthèse a pour objectifs de mieux appréhender les caractéristiques et la localisation des logements sociaux sur Mûrs-Érigné.
Pour finir, il fait le point sur les projets de construction de nouveaux logements sociaux à l'échelle de la commune.*



Nombre de logements au 01/01/2020 = 456



Nombre de logements au 31/10/2020 = 516



NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX

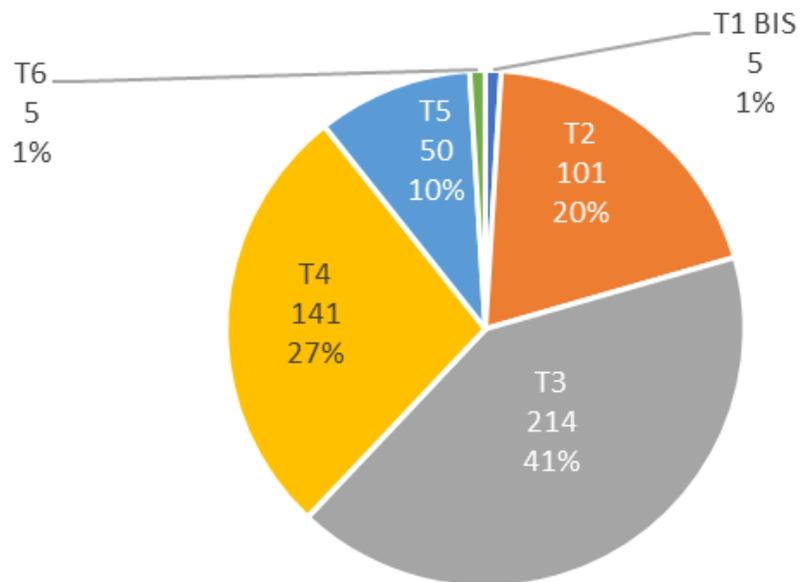
LOCALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX AU 31/10/2020



Légende :

-  Logements sociaux du parc public
-  Logements sociaux dans le parc privé (hors ANAH)
-  Logements conventionnés ANAH

Typologie de logements au 31/10/2020



Typologie de logements au 31/10/2020	T1 BIS	T2	T3	T4	T5	T6	Total
PODELIHA	2	42	78	64	12	1	199
MAINE ET LOIRE HABITAT	2	17	53	29	11	0	112
ANGERS LOIRE HABITAT	0	22	42	40	24	1	129
SOCLOVA	0	7	32	8	0	0	47
Autres LLS privés	1	12	8		1	3	25
ANAH	0	1	1	0	2	0	4
TOTAUX	5	101	214	141	50	5	516

TYPLOGIE DES LOGEMENTS SOCIAUX

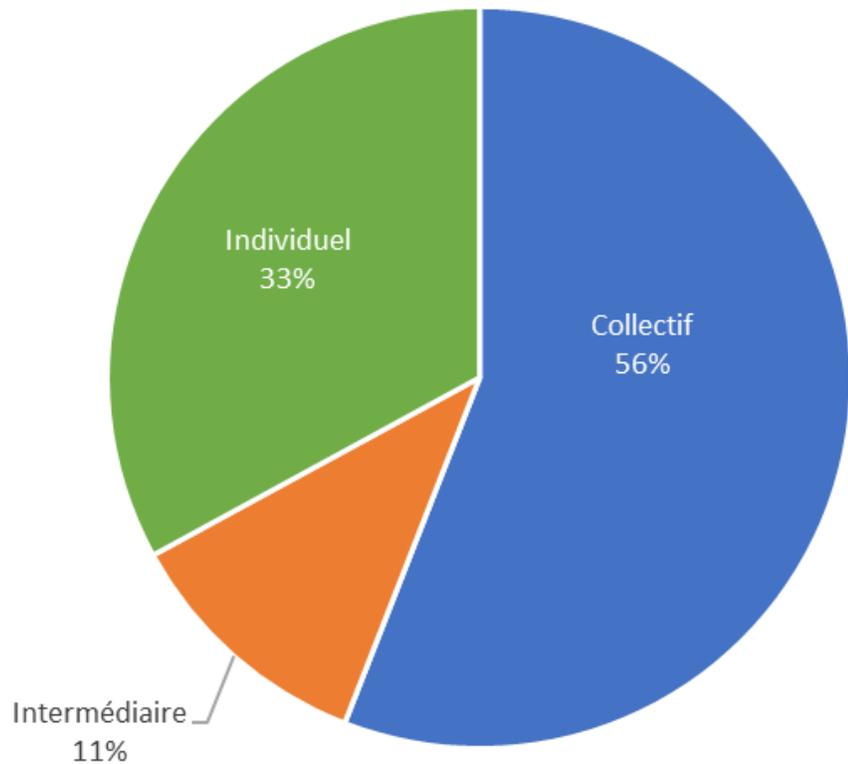
LOCALISATION DES LOGEMENTS DES BAILLEURS SOCIAUX AU 31/10/2020



Légende :

- Logements Podeliha
- Logements Maine et Loire Habitat
- Logements Angers Loire Habitat
- Logements Soclova

Répartition des logements sociaux au
31/10/2020



Profils des logements des 3 principaux bailleurs sociaux au 31/10/2020	Total
Nombre de logements en collectif	246
Nombre de collectifs	18
Nombre de logements en intermédiaire	49
Nombre d'intermédiaires	6
Nombre de logements individuels	145

PROFILS DES LOGEMENTS DES 3 PRINCIPAUX BAILLEURS

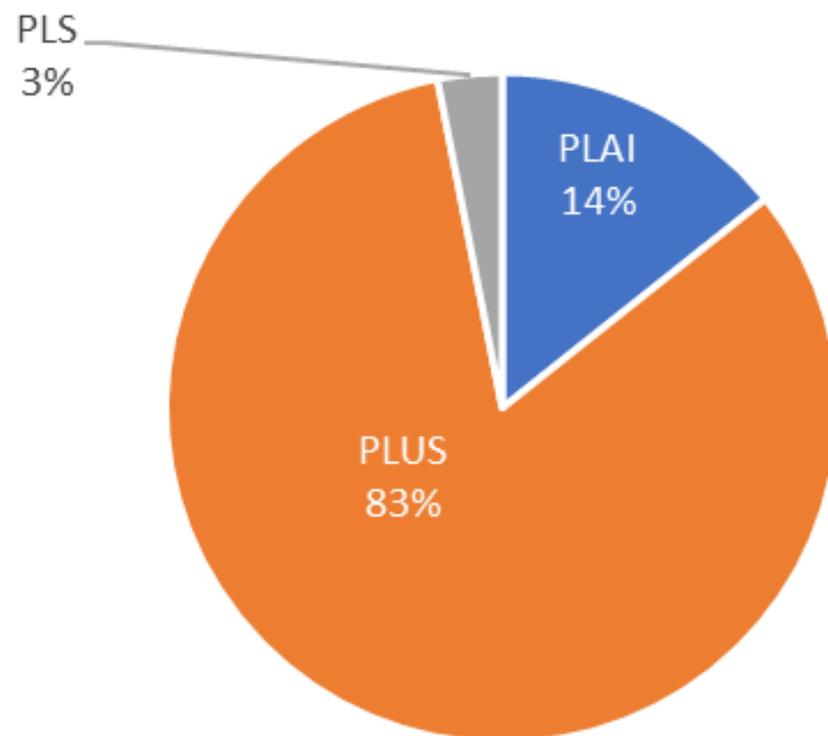
LOCALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX PAR PROFILS



Légende :

- Logements Collectifs
- Logements intermédiaires
- Logements individuels

Loyers proposés par les 3 principaux bailleurs au
31/10/2020

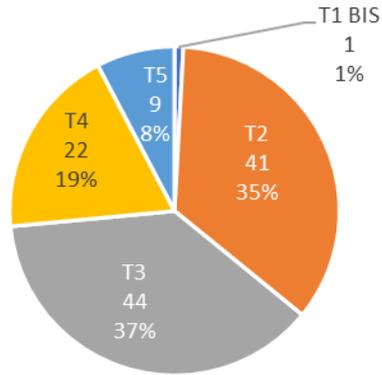


LOYERS PRATIQUÉS PAR LES BAILLEURS SOCIAUX

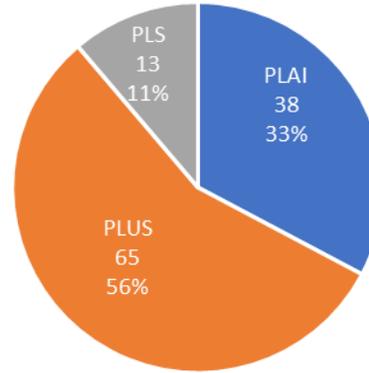
LOCALISATION DES LOGEMENTS SOCIAUX PLAI



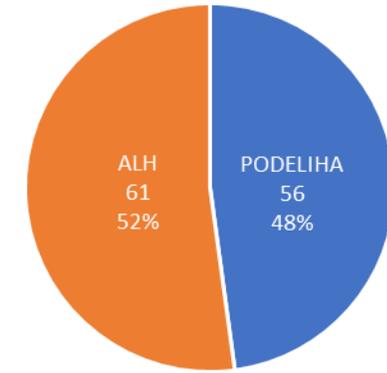
Typologie des logements en projet ayant obtenu un financement public



Loyers prévus pour les logements en projet ayant obtenu un financement public



Bailleurs avec des projets de logements ayant déjà obtenu un financement public



Perspectives prévisionnelles 2021 - 2025 sur les projets de création de LLS à Mûrs-Érigné

PROJETS LLS	2021	2022	2023	2024	2025	Total
ALH	25	43		50		118
PODELIHA	56	10	15			81
Eco-quartier					38	38
TOTAUX	81	53	15	50	38	237

LOGEMENTS SOCIAUX PRÉVISIONNELS

Annexe 6 : Aides facultatives du CCAS de Mûrs-Erigné

Aide alimentaire

Seuil de reste à vivre = **200 € ***

Entretien avec agent CCAS et signature d'un contrat d'engagement précisant règles et durée d'inscription (de 1 à 6 mois renouvelable).

* $RAV = (Ressources - Charges) / nb \text{ de parts}$

Aide financière

A partir d'un dossier CASU : demande étudiée (anonymisée) par le Conseil d'Administration ou la commission permanente du CA.

Bons alimentaires d'urgence

Secours d'urgence sous forme de bon pour faire des courses à **Hyper U Mûrs-Erigné**.
Distribué une seule fois !

🕒 Valeur de **40 € + 10 € par personne du foyer**.

Aides à partir du QF CAF ou MSA

Aides	QF jusqu'à 400	QF entre 401 et 550
Restauration scolaire	<i>Prise en charge à hauteur de 60%</i>	<i>Prise en charge à hauteur de 50%</i>
Accueil périscolaire et/ou étude dirigée		
Aide aux loisirs jeunes (jusqu'à 18 ans) – Clubs, associations, etc. de la commune	<i>Prise en charge à 60% (plafonné à 50€/enfant)</i>	<i>Prise en charge à 50% (plafonné à 40€/enfant)</i>
Aide aux vacances d'été 2021 jeunes (jusqu'à 18 ans) – Centres de loisirs et actions de structures situées sur la commune	<i>Prise en charge à 60% (plafonné à 100€/enfant)</i>	<i>Prise en charge à 60% (plafonné à 100€/enfant)</i>